

Elsass Journal

« RELATION », UNE TRIBUNE CITOYENNE POUR DIRE L'ALSACE

2015

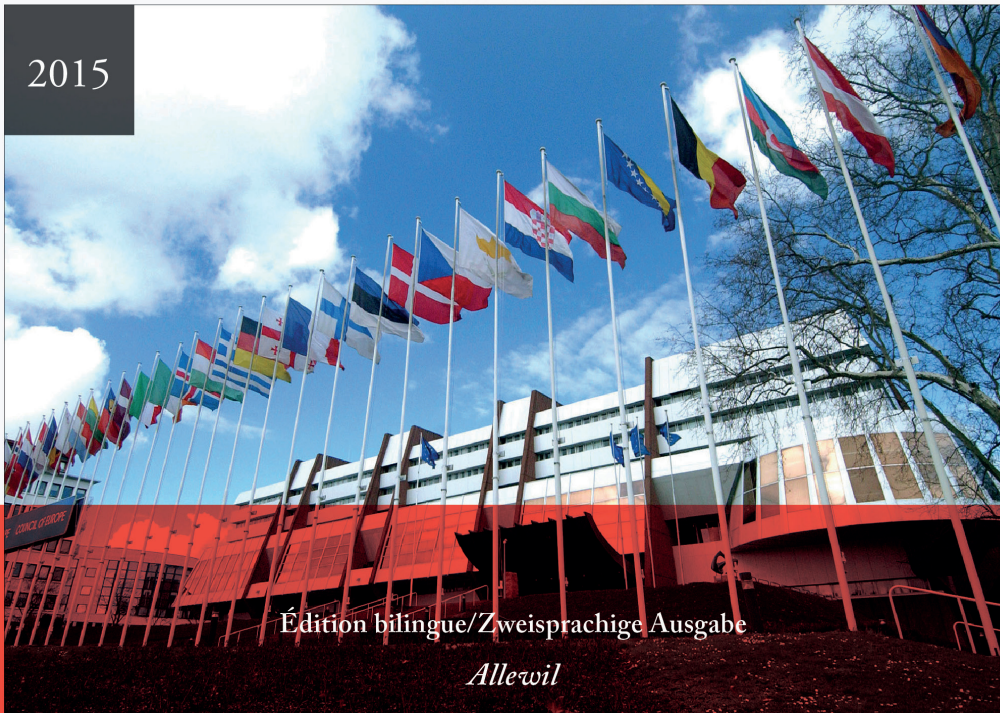
Fédération Alsace Bilingue-Verband zweisprachiges Elsass
Secrétariat de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe
Sekretariat der Europäischen Charta der Regional- oder Minderheitensprachen des Europarats

LES RENCONTRES DE STRASBOURG DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES D'EUROPE

STRASSBURGER BEGEGNUNGEN DER REGIONAL- ODER MINDERHEITENSPRACHEN EUROPAS

Sous la direction de/Unter der Leitung von
Pierre Klein

Les Rencontres de Strasbourg des langues régionales ou minoritaires d'Europe
Strassburger Begegnungen der Regional- oder Minderheitensprachen Europas



A

Édition bilingue/Zweisprachige Ausgabe

Allewil

NOUVELLE PARUTION

LES RENCONTRES DE STRASBOURG

Actes du Colloque 2015
aux Éditions Allewil Verlag

SOMMAIRE

CULTURE

Alsacianité : Elsässische Tradition
Alsacianitude : Elsässische
Lebenseinstellung par François Weiss
P.2

Wàs beditet a Sproch wu labt ?
Que signifie une langue qui vit ?
par Evelyne Troxler
P.2

Objectifs et concepts d'une école
bilingue par Jean Peter
P.3

Mais quelle est donc la langue
régionale d'Alsace ? par Pierre Klein
P.5

Les promesses de l'Azubi-Bacpro
par Vincent Goulet
P.7

EUROPE

Strasbourg l'Européenne
Page 8

POLITIQUE

Le « Grand Est » survivra-t-il ?
par Alain Howiller
P.9

Pouvons-nous nous inspirer du
Pays Basque ? par Jean-Marie Woehrling
P.10

Essai de prospective institutionnelle
pour l'Alsace par Robert Hertzog
P.10

L'Alsace moins bien traitée que
l'Occitanie en matière de langue
régionale ? par Pierre Klein
P.12

Sur la nécessité de mettre en place
une formation spécifique en langue
régionale par Pierre Klein
P.12

Sur la proposition de loi relative à la
promotion des langues régionales
par Pierre Klein
P.12

Sur le vote d'une loi anti-
discrimination linguistique
par Pierre Klein
P.12

Directeur de publication Pierre Klein

Mise en pages Christophe Boudot-Wolf

Rédacteurs François Weiss, Evelyne Troxler, Jean Peter, Pierre Klein, Vincent Goulet, Alain Howiller, Jean-Marie Woehrling, Robert Hertzog

Nous contacter info@elsassjournal.com – ICA 2010, 3 rue du Hohwald F-67230 Huttenheim. **Courrier des lecteurs** Commentaires sous articles en ligne www.elsassjournal.com

ELSÄSSISCHE

ALSACIANITÉ : ELSÄSSISCHE TRADITION ALSACIANITUDE : ELSÄSSISCHE LEBENSEINSTELLUNG

par François Weiss

Man kann natürlich sofort einwenden, dass es hier um Wortklaberei, um ein Streitgespräch oder um Haarspalterei gehe. Vielleicht! Aber wenn wir den Begriff „négritude“, den Léopold Sédar Senghor im Jahre 1934 geprägt hat, um damit das Spezifische der schwarzen Bevölkerung – vor allem psychologisch und kulturell – zu bezeichnen, klingt „alsacianitude“ schon akzeptabler. Ich möchte der „alsacianité“ (elsässische Tradition), ein Begriff der häufig gebraucht wird, um unsere spezielle regionale Wesensart zu bezeichnen, den Begriff der „alsacianitude“ (elsässische Lebenseinstellung) zur Seite stellen. Die zwei Endungen -té und -tude haben mich bei einem Kolloquium über das Kreolische auf den Seychellen sensibilisiert, wo es um die Frage der „créolité“ und der „créolitude“ ging. Mit „créolité“ hat man das Spezifische dieser Zivilisation gemeint, mit Blick auf ihre Geschichte und dem festen Willen, sie zu erhalten gegen die zunehmende Dominanz der englischen Sprache, die das Französische verdrängt, obwohl es noch gleichermaßen offizielle Sprache ist

wie das Kreolische und Englische. Der Ausdruck „créolité“ wurde mit einer Aura von Vergangenheit, mit Nostalgie, Rückzug und Identität verbunden. Ihm gegenüber stand der Begriff „créolitude“, der mit vollem Respekt gegenüber der Vergangenheit und ihrer speziellen Werte viel offener auf andere Kulturen und Zivilisationen blickt. Die „créolitude“ ist weniger ängstlich als die „créolité“, sie befürwortet den Austausch der Kulturen und nimmt Unterschiede und Veränderungen an. Sie ist gleichzeitig Hüterin einer reichen Tradition und verschließt sich nicht den Beiträgen anderer Zivilisationen und neuen Denk- und Handlungsmustern. „Bereichern wir uns an unseren Unterschieden“, hat Paul Valéry einst gesagt. So ähnlich könnte die Botschaft der „créolitude“ lauten.

Sie werden einwenden, dass das Elsass keine Insel im Indischen Ozean ist und wir keine drei offiziellen Sprachen haben wie die Seychellen, aber unsere einheimische Sprache – oder, wenn Sie wollen, unser Dialekt – ist stärker bedroht, als das Kreolische auf den Seychellen, denn leider sprechen die meisten jungen Eltern nicht mehr Dialekt mit ihren Kindern. Bei aller Ehre der „alsacianité“ denke ich,

dass „alsacianitude“ unsere Lage besser definiert. Unsere „alsacianitude“, also unsere elsässische Lebenseinstellung, rechtfertigt sich durch unsere Zweisprachigkeit und unsere Zugehörigkeit zu zwei Kulturkreisen. Wir haben bereits diesen Zugang zu zwei Kulturen. Wir bewegen uns in zwei Denkart mit zwei sich ergänzenden Aussichten und zwei Referenzrahmen. Wir betrachten die Welt nicht mehr mit ethnischer Brille, eindimensional und einsprachig. Unsere Zweisprachigkeit erweitert unser Blickfeld und macht uns offener für andere Sprachen und Kulturen. Und diese Zweisprachigkeit erleichtert auch den internationalen und den zwischenmenschlichen Kontakt.

Und dennoch: Versuchen wir gewisse Aspekte unserer „alsacianité“ hinter uns zu lassen, etwa den nostalgischen „ja friehjer isch alles andersch un besser gewant!“ oder den halsstarrigen „So sin mer un so welle mer bliewe!“ Wir wollen nicht zu der Kategorie der „Rückständigen“ gehören. Wir wollen nicht zuschauen, wie unsere Mundart langsam verschwindet. Wir wollen uns nicht der vergeblichen Nostalgie gewisser Historiker hingeben, die die Vergangenheit glorifizieren und nicht akzep-

tieren, dass die Gegenwart anders aussieht, wie das Professor Taylor in der Einleitung zum „Manifest der Kommunistischen Partei“ ausdrückt: „Study of the past often turns into love of the past and a desire to keep it“ („Die Untersuchung der Vergangenheit schlägt häufig in Vergangenheitsliebe und den Wunsch um, sie zu erhalten“). Und Karl Marx geht noch weiter, indem er diese konservative Geisteshaltung als Berufskrankheit der Historiker bezeichnet.

Was können wir tun? Natürlich müssen wir weiterhin unsere Mitbürgerinnen und Mitbürger ermuntern, in allen Lebenslagen elsässisch zu sprechen und diese Bestrebungen zu unterstützen. Ich meine in der aktuellen Lage im Elsass können und müssen wir Alle mobilisieren, um die Zweisprachigkeit deutsch-französisch ab frühem Kindesalter sicherzustellen. Als Sprachwissenschaftler und Lehrer bin ich vom pädagogischen und erzieherischen Wert dieser Maßnahme voll überzeugt. Versuchen wir die Eltern, die Gemeindebehörden und die Politiker von der positiven Auswirkung dieses Unterrichts zu überzeugen, damit auch unser Dialekt wieder ein höheres sprachliches, soziales und kulturelles Ansehen genießt. **FW**

JOURNÉE DU BILINGUISME – MULHOUSE

WÀS BEDITET A SPROCH WU LABT ? QUE SIGNIFIE UNE LANGUE QUI VIT ?

par Evelyne Troxler, Ajointe au maire honoraire de Mulhouse, chargée de la langue et culture régionale

Im Sinn, isch a Sproch wu labt :

1/ a Sproch wu ma seht

– que l'on voit –

2/ a Sproch wu ma heert

– que l'on entend –

3/ a Sproch wu ma ehrt, respektiert un unterstützt

– que l'on honore, respecte et soutient –

4/ a Sproch wu ma lehra kàt, entwedder wàs fir m'a Àlter

– que l'on peut apprendre à tout âge –

■ a Sproch wu ma seht

Drumm, in Milhüsa zitter 1991, unser Programm fir zweisprachiga Stroßaschilder

– d'où, à Mulhouse, notre programme de plaques de rue bilingues, mis en place à mon initiative en 1991 –

(cf plaquesbilingues.fr)

A Bemerkung : unsra Schilder sin – *sous-titrés en alsacien* –, dàs beditet às s Elsasserditscha kleiner isch wia s Franzeescha, un dodur a Minderheit's Sproch – *donc l'alsacien est plus petit que le français, ce qui souligne le caractère minoritaire*.

A Projekt fir Milhüsa war jetz, às Elsasserditsch so groß gschrüwa war uf da Stroßaschilder às Fränzeesch ; in dr Bretagne isch's meglig, wurum nit im Elsass ? – *un projet pour Mulhouse maintenant : l'égalité des caractères, qui est possible en Bretagne, pourquoi pas en Alsace ?* –

A Sproch wu ma seht in dr Werbung – *une langue que l'on voit dans la communication*

In Milhüsa müasch a Luppa namma fir a Päär Werter uf Elsassisch finda in da llädunga odder Werbung, sogàr wenn s sich un regionàla Kùltür händelt – à Mulhouse il faut prendre une loupe

pour trouver quelques mots en alsacien dans les invitations ou toute forme de communication, même quand il s'agit de culture régionale –

D' Fächslitt säga : « *trop d'information tue l'information* ». Schlàui, in dr Bretagne gilltet dàs nit, s wird àlles uf Bretonisch iwersetzt – *bizarre, en Bretagne, cette règle ne s'applique pas, tout est traduit en Breton* –

A Sproch wu ma in da Gschafter seht in da Gschafter un Großgschafter in dr Bretagne findet ma Wand un Schaft voll bretonischa Produkta : Bredla, Bier, Wurscht, Fleisch, Milch ... un d' Sproch geht mit – *Dans les magasins et supermarchés en Bretagne il y a des murs et des étagères pleins de produits bretons : gâteaux, bières, charcuterie, viande, produits laitiers ... et la langue est présente*.

Nix a so im Elsass (s isch gràd bleed, wàs Tourismus àbelàngt) ... Doch, dr Super U vu Sierentz hât zweisprachiga Etiketta

igfiart. Wurum màch's nit àlla super U vum Elsass ? Denn in dr Bretagne màcha s àlla Super U *Rien de tel dans les magasins en Alsace (c'est juste stupide, d'un point de vue touristique et commercial) ... Si au Super U de Sierentz il y a un étiquetage bilingue, pourquoi tous les super U d'Alsace ne le font-ils pas ? En Bretagne ils font tous la promotion des produits régionaux ... Wàs màcha denn unsra Händelskàmra ? – Que font donc nos CCI ?*

Wu dr IKEA uf Milhüsa kumma isch, hât ar Werbung uf Elsassisch gmàcht. Sin dàs Idiota ? – *quand IKEA est arrivé à Mulhouse, il a fait de la pub en alsacien. sont-ce des idiots, ces communicants de IKEA ?*

A Sproch wu ma uf da zweisprachiga Dichterwag vum Verein AGATE im gànza Elsass findet – *une langue que l'on trouve sur les sentiers des poètes bilingues de l'association AGATE dans toute l'Alsace*.

Wurum nit so na Dichterweg im Tännawald vu Milhüsa, mit da milhüser Dichter wia dr Auguste Lustig, Victor Schmidt, Tony Troxler, sogar Nathan Katz wu in Milhüsa glabt un gschäft hât ? – *pourquoi pas un tel sentier dans le Tannenwald de Mulhouse avec les poètes mulhousiens ?*

A Sproch wu ma in dr « Zittung » lasa kât – *une langue que l'on peut lire dans le « journal »*

So geht's in dr Zittung « L'Alsace », wu mr jedà Wucha àm a Samschtig un àm a Sunntig Elsasserditsch lasa kât, d'ank 'm team Edgar Zeidler, Yves Bitsch, Jean-Christophe Meyer, Adrien Dentz un noch viel àndra Journalischa – *il en est ainsi dans le journal « L'Alsace » grâce à une équipe de rédacteurs dialectophones sous la houlette d' Edgar Zeidler et d'Yves Bitsch.*

A Sproch wu meh zur Galdung kumma sott in unsra Büachhändlunga – *une langue qui devrait être mise en valeur d'avantage dans nos librairies*
Grätüliara mr drbi dr Jean-Marie Stoerker un dr Jacques Zimmermann fir ihra zweisprachiga Krimi – *félicitons au passage JM Stoerker et J. Zimmermann pour leurs policiers bilingues !*

■ a Sproch wu ma heert

Zerscht a Sproch wu ma heert, will ma sa redt ! – *tout d'abord une langue que*

l'on entend parce qu'on la parle !

S'isch fir uns àlla a Pflicht Elsasserditsch z' reda so boll un so viel wia meglig, iweràll ! – *c'est un devoir pour nous que de parler alsacien autant que possible et partout.*

Dr offiziella Plätz vu dr Sproch isch wirtig : Ìch hân vu 1989 àb, immer Elsassisch gredt in da offiziella Reda, wàs nit guât àgsah gsii ìsch ! – *en tant qu'élue, j'ai tenu mes discours en alsacien dès 1989, ce qui n'était pas bien vu ...*

Zweitens a Sproch wu ma heert, will sa mit dr Musik geht – *deuxièmement, une langue entraînée par la musique*
Da Zug vu dr Musik, wu d' Sproch (wu ma nit umbedingt versteht) mitrisst wia in dr Bretagne odder in Corsica, han mir fir dr Momant verfaht ; villicht kummt's – *ce train de la musique qui entraîne la langue comme en Bretagne et en Corse, nous l'avons manqué pour le moment : il repassera peut-être ...*

Reda mr nit vum Radio un vu dr Télé... Wurum wird Corsikànisch gredt uf Radio France Corse FM, un nit Elsassisch uf Radio France Alsace FM ? *Ce scandale de la disparation de l'alsacien sur Radio France Alsace, contrairement à la Corse, continue ...*
S'isch wohr d' Junga interessaria sich nur noch àn dr Web ; dàs kât uns villicht halfa – *les jeunes ne s'intéressent plus qu'au Web, celui-ci peut donc être une aide précieuse...*

■ a Sproch wu ma ehrt un unterstet

S' Elsasserditscha isch fir s' erschta mol uf d Bihna vu dr Filature in Milhüsa kumma àn a 1998, mit « Toni » a Uffahrung iwer s' Wark vu mim Pàpa dr Tony Troxler, fir si 80. Geburstàg (d'ank' m Christopher Crimes, dr anglischa Dirakter...) un oi fàscht s letschta mol ... ùsserm **a DichterOwa in 2008** – *la Filature de Mulhouse a accueilli pour la 1^{ère} fois un spectacle en alsacien en 1998, avec « Toni », donné à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de Tony Troxler ... et pour la dernière En dehors d'une soirée poétique en 2008.*

Zitter gan mr uns Miaih mit'm Daniel Muringer fir zweisprachiga Dichter Owa in dr Bibliotek vu Milhüsa z' organisiera, às àlla unsra richa Literatür entdecka kàna – *depuis nous organisons des soirées poétiques bilingues à la bibliothèque avec Daniel Muringer, pour que tous puissent avoir accès à notre littérature si riche.*

■ a Sproch wu ma lehra kât

in Lorient màcha sa gànz flotta un « moderna » Warbung fir dr bretonnischa Unterricht fir d' Junga *À Lorient, des affiches amusantes vantent l'apprentissage du breton par les jeunes ...* Unsra Volkshochschüala IUP kànta a Beispiel namma *Nos UP pourraient*

prendre exemple

Ìch bin stolz às in unsra Universität, d' UHA àlla Studanta Elsassisch lehra kàna mit'm Edgar Zeidler : *mina Àrwet àls adjoint au maire – je suis fière de ce que tous les étudiants de l'UHA puissent apprendre l' alsacien avec Edgar Zeidler*
Vergassa mr nit dr Plätz wu s Elsasserditscha umbadigt un dringend im zweisprachiga Unterricht finda müass ! ABCM màcht's – so isch's meglig !!! *N'oublions pas l'indispensable place de l'alsacien dans le cursus bilingue ! ABCM le fait, donc c'est possible !*

D' Kinder Theater vu da Elsasser Theater (a Idee vum Tony troxler fir s' ETM) han a guäter Erfolg, àwwer s' langt nit : *Elsassisch sottigt in àlla Périscolaires vorgschlàga wara – les Kinder Theater ont un joli succès mais c'est insuffisant, l'alsacien devrait être proposé dans tous les périscolaires !*

Drum unterstetza àlla d' Bubbitànz gànz uf Elsassisch vu dr FILAL ! Mr mian's schàffa - *donc soutenez tous les crèches en immersion du FILAL, nous devons y arriver !*

Wàs brücht mr fir às a Sproch labt ?

Dr Willa – da volonté
Dr Willa vu da Litt vum Elsàss .
Politiker iverstànda – s' Gald kummt mit , wenn dr Willà do isch *La volonté des gens d'Alsace, y compris les politiciens – les moyens suivront si volonté il y a... ET*

ÉCOLE A.B.C.M. ZWEISPRACHIGKEIT DE HAGUENAU¹

OBJECTIFS ET CONCEPTS D'UNE ÉCOLE BILINGUE

par Jean Peter, président fondateur de l'association OMA, membre du CA de l'association A.B.C.M.-Zweisprachigkeit

Créée en 1996, l'école A.B.C.M.-Zweisprachigkeit de Haguenau fait partie d'un réseau d'écoles associatives gérées par l'Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle, A.B.C.M.-Zweisprachigkeit.

Tom Ungerer, artiste alsacien de renommée internationale, s'est associé à l'action d'A.B.C.M.-Zweisprachigkeit, en dessinant le sigle de l'association et en acceptant la présidence d'honneur. Précurseur de l'enseignement bilingue en Alsace et en Moselle, A.B.C.M.-Zweisprachigkeit emploie aujourd'hui plus de 120 salariés et accueille dans ses 11 écoles plus de 1200 élèves âgés de 3 ans à 11 ans. La création des écoles A.B.C.M.-Zweisprachigkeit a joué le rôle d'aiguillon indispensable au démarrage et au développement de l'enseignement bilingue public en Alsace. A.B.C.M.-Zweisprachigkeit milite pour l'ouverture d'un nombre suffisant de classes bilingues donnant la possibilité à tous les parents qui le souhaitent de donner à leurs enfants un enseignement bilingue, même en zone rurale.

Notre objectif est d'offrir aux enfants un véritable bilinguisme leur permettant de parler, de lire, d'écrire et de s'amuser dans

les deux langues et donc de valoriser notre langue régionale dans son rôle de vecteur de communication sans hiérarchisation des langues.

Les trois principaux principes sur lesquels repose l'enseignement des écoles A.B.C.M.-Zweisprachigkeit sont :

- La définition de la langue régionale.
- La notion de bilinguisme non hiérarchisé et à parité de compétence.
- La logique de la précocité et la durée d'exposition.

Ces principes sont basés sur les études du Professeur Jean PETIT, psycholinguiste de renom et sur les publications, qui font autorité dans le monde de la culture et de l'identité alsacienne, de Pierre Klein.

Nous nous proposons de développer ces trois thèmes.

■ La définition de notre langue régionale

Notre langue régionale est souvent désignée par le mot « Alsacien ». Cette définition, apparue dans l'immédiat après-guerre, caractérise notre langue régionale par rapport à un espace géographique. Cet espace est défini par les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin auxquels on associe le département de la Moselle où l'on pratique le « Lothringerplatt » ou francique rhénan et mosellan.

A.B.C.M.



Zwei
sprachigkeit

Nous préférons une définition plus linguistique qui donne à notre langue régionale une dimension internationale, ne se limitant pas aux frontières administratives des départements français et ne se limitant pas aux dialectes.

Notre langue régionale est en fait constituée d'une part de deux grandes familles de dialectes allemands que sont l'alsacien et le francique et d'autre part de l'allemand littéraire ou standard. Ces deux familles de dialectes sont également parlées en Suisse et dans le Bade-Wurtemberg pour l'alsacien, et dans le Palatinat et la Sarre en ce qui concerne le francique. L'allemand standard ou haut-allemand est présent dans la région depuis que l'allemand s'écrit et la part de l'Alsace à son développement est d'importance.

Les formes parlées de l'allemand, dialectes alsaciens et franciques, l'*Elsasserditsch*, des dialectes du haut-allemand, sont employées en Alsace depuis plus de 1500 ans, c'est-à-dire depuis qu'en fait l'Alsace existe. Les formes écrites de l'allemand² (vieux haut-allemand, moyen haut-allemand, nouvel haut-allemand précoce et allemand moderne³) ont été utilisées en Alsace depuis que celles-ci existent, à savoir depuis le IX^e siècle. Rappelons que le premier poème (830), la première charte⁴ (1251), la première chronique 1362, la première bible imprimée (1466), la première messe (1524), le premier roman (1557), le premier journal (1609)... en langue allemande sont alsaciens. Consultez un livre d'histoire de la littérature allemande et vous y trouverez des noms comme Arp, Balde, Brant, Bucer, Closener, Fischart, Flacke, Goll, Gottfried, Gleissener, Murner, Otfried, Pauli, Reinmar, Schickele, Schweitzer, Stadler, Tauler, Wickram, à savoir d'éminents Alsaciens.

L'allemand littéraire ou standard a été enseigné à toute la population scolaire alsacienne, depuis qu'il s'enseigne, durant des siècles et sans interruption jusqu'en 1945.

Si aujourd'hui nombre d'Alsaciens disent « alsacien » pour désigner leur dialecte. Il n'en a pas toujours été ainsi. Jusqu'à une époque relativement récente et tout au long de leur histoire, ils disaient dans leur parler « *Ditsch* » et désignaient ainsi aussi bien la langue qu'ils parlaient (dialectes) que la langue qu'ils écrivaient ou chantaient, en particulier dans les offices religieux, ou lisaient (livres et journaux...), c'est-à-dire le haut-allemand ou allemand standard. Par la suite est apparue l'expression « *Elsasserditsch* » pour ne désigner que les dialectes, « *Ditsch* » se maintenant avec ses deux acceptions.

En résumé. La langue régionale est historiquement, linguistiquement et culturellement la langue allemande, sous une double forme, l'une essentiellement parlée, mais qui connaît aussi une littérature, les dialectes alsaciens et franciques, l'autre essentiellement écrite et langue de culture de référence des dialectes ou koiné, l'allemand standard.

Cette définition est citée dans l'article 2 des statuts d'A.B.C.M. *Zweitsprachigkeit* :

« Par langue régionale d'Alsace et de Moselle, il faut entendre l'Allemand à la fois sous sa forme standard et sous ses formes dialectales (dialectes franciques et alsaciens de la région) »⁵

Notre langue régionale est donc bel et bien de l'allemand, à la fois sous sa forme standard et sa forme dialectale très étroitement associée à une culture régionale forte.

La notion de Bilinguisme non hiérarchisé et à parité de compétence

Peut-on imaginer la langue française dissociée de son histoire et de sa culture ?

Citons pour exemple la présence de très nombreuses lettres muettes en français et d'innombrables expressions faisant partie de la façon d'écrire et de parler dans les sphères du monde francophone.

Ainsi le fait d'écrire le mot « alor » sans la lettre « s » (sous une forme strictement phonétique) est choquant pour la majorité des Français et pourrait contribuer à la suppression de la dimension culturelle de la langue française. Dans ce cas de figure, ce « s », lettre muette, constitue une difficulté pour les enfants en situation d'apprentissage de la lecture et de l'écriture du français. Ces particularités datent en partie du XII^e siècle, à une époque où le français était encore un dialecte.

De même, exclure un certain nombre d'expressions telles que « se mettre sur son trente-et-un » ou « une vérité de La Palice », expressions datant du XV^e siècle, serait à considérer, à juste titre, comme impensable pour la richesse culturelle de la langue française.

Habités à ces particularismes depuis leur plus jeune âge, les locuteurs français ont fini par les ressentir comme « naturels ».

De la même manière, notre langue régionale ne peut pas non plus être dissociée de son histoire et de sa culture. Dans le cadre de la définition de la langue régionale citée plus haut, l'apprentissage de l'allemand standard, notamment écrit, constitue un support indispensable à la bonne maîtrise des dialectes.

Il est regrettable que des expressions telles que « S'Alsass » qui apparaissent sur certains supports médiatiques ne respectent pas les règles élémentaires de grammaire et d'orthographe de la langue allemande, l'apostrophe y étant utilisée « à la française » et non tel comme il se doit en tant qu'élément remplaçant des lettres contractées ou disparues, à savoir « Das Elsass » contracté en « 's Elsass ». Ce « s » ne représente pas un élément de liaison entre deux mots, tel que couramment utilisé en français, mais le déterminant « das » contracté en « es », lui-même réduit à « 's ». De plus en plus on peut voir des incongruités⁶ comme « Oxefecht », une fête des bœufs, au lieu de *Ochsefescht* (ein Ochse = un bœuf). Du fait d'un éloignement de l'allemand, « ox » et « fecht » sont donc écrits « à la française ». L'alsacien n'est plus pour beaucoup perçu comme étant de l'allemand.

Durant la deuxième moitié du XX^e siècle, les événements de la Seconde Guerre mondiale ont développé des tensions négatives et provoqué un phénomène d'autocensure au sein des familles, qui tendent à ne plus transmettre la langue régionale à leurs enfants. La nouvelle génération s'exprime beaucoup plus dif-

ficilement en alsacien et ne maîtrise, en grande partie, plus suffisamment l'allemand standard.

Il est donc primordial de veiller à une acquisition équilibrée des deux langues, nationale et régionale, dans le cadre d'un bilinguisme apaisé, et de favoriser un bilinguisme culturel plutôt qu'un bilinguisme fonctionnel. Le bilinguisme fonctionnel se contente d'une simple technique de traduction de la langue dite dominante vers la langue dite seconde et **conforte improprement** l'idée que l'allemand standard est une langue étrangère en Alsace.

Un bilinguisme culturel vise avant tout une parité de compétence et une non-hiérarchisation des langues.

L'emploi de consignes de sécurité exclusivement en français dans une grande majorité d'écoles bilingues en Alsace illustre bien ce problème de hiérarchisation.

La logique de la précocité et de la durée d'exposition

Pour atteindre cet objectif de parité de compétence, ce sont la précocité et la durée d'exposition à la langue qui constituent le secret d'un bilinguisme réussi, **l'acquisition naturelle d'une langue étant optimale entre 0 et 6 ans**.

Mais il convient de distinguer l'acquisition naturelle d'une langue en contexte immersif où l'interaction verbale est focalisée sur le sens de l'échange, de l'apprentissage artificiel ayant lieu en milieu scolaire.

Pendant les deux premières années de sa vie, un petit enfant consacre un effort considérable à l'apprentissage des mots et des expressions de sa langue maternelle. Dès l'âge de 9-10 mois, l'enfant incite son entourage à nommer les entités et les phénomènes de son environnement. Le « pourquoi ? » récurrent des enfants de 2-3 ans suscite toutes sortes de commentaires qui permettent à l'enfant de comprendre les rapports entre les choses et le monde, mais aussi entre les mots qui le nomment. Dès les premières semaines de vie, le nourrisson fixe, de façon très attentive, la bouche de ses parents, ce qui lui permet d'apprendre très rapidement l'association entre telle position de la bouche et tel son langagier.

En général, nous ne sommes pas conscients des règles des langues que nous avons acquises. Nous ressentons de manière intuitive ce qui est d'usage correct ou non.

L'apprentissage, à partir de l'école élémentaire, vise une formalisation écrite de ces règles implicites, par un processus conscient qui implique une démarche planifiée en milieu scolaire, où l'on utilise les règles explicites de la langue.

En effet l'apprentissage demande un effort attentionnel de la part de celui qui apprend. Le rapport entre la mémorisation des « règles de grammaire » que les élèves mémorisent en classe et la difficulté à les mettre en œuvre lors de l'interaction communicative souligne l'intérêt de l'acquisition.

L'acquisition naturelle, en effet, est un **processus inconscient, spontané et naturel**. C'est par **mimétisme et intuition que tous les enfants**, quels que soient leur milieu social ou leurs ressources

cognitives, vont accéder à une capacité langagière à un stade de compétence plus ou moins étendu qui ne dépendra que de la quantité et de la qualité de l'exposition à la langue.

Par contre l'application d'une « règle » de grammaire n'a rien à voir avec une production automatique rapide et sans effort attentionnel.

Cette exposition directe au texte ou participation à des actes de communication est due à **l'ensemble des locuteurs présents** dans l'environnement immédiat de l'enfant, et non pas seulement à la présence de l'enseignante en salle de classe.

Un enfant partage son temps d'éveil au sein de sa vie familiale, dans le milieu social et à l'école. Il en résulte que la parité horaire nécessaire à l'acquisition naturelle des deux langues ne peut, dans beaucoup de cas, se contenter d'une simple parité horaire à l'école. En effet, cette parité horaire ne garantit pas une parité de compétence linguistique, en raison de la prédominance et l'omniprésence de la langue française dans la très grande majorité des familles.

Le contexte de ce processus d'acquisition ne tient pas compte des normes grammaticales, mais privilégie une approche communicative ou méthode audio-orale. La méthode d'enseignement immersif doit allier des situations d'apprentissage à des émotions et à du vécu, et donc adopter une pédagogie active. **Cette première étape est incontournable**.

Pour engager un cursus bilingue à l'école élémentaire et donc une formalisation écrite des deux langues, les compétences de l'oralité de la langue seconde doivent impérativement être équivalentes aux compétences de la langue maternelle **avant** la fin de la première année de l'école élémentaire, **le CP**.

L'exposition à la langue entre 0 et 6 ans, nécessaire à une acquisition naturelle de la langue seconde, accuse donc un retard de 3 ans lorsque les enfants arrivent à l'école maternelle.

Les écoles A.B.C.M. *Zweitsprachigkeit* adoptent donc logiquement un enseignement en immersion compensatoire qui peut corriger, **en partie**, ce manque d'exposition à la langue dite seconde.

L'organisation des écoles maternelles en triples niveaux permet, de plus, d'optimiser par effet de fratrie le temps de pratique de la langue seconde.

L'école maternelle privilégie par nature un contact chaleureux et rassurant entre enseignant et enfants. Seul un **maître de référence strictement germanophone** est capable de motiver et de stimuler les enfants pour une pratique effective de la langue et atteindre ainsi les objectifs d'une parité de compétence dans les deux langues.

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture qui utilise exclusivement les règles explicites de la langue sans les prérequis de l'oralité de la langue est très difficile.

La distinction *acquisition-apprentissage* est sans doute le plus fondamental des principes.

Qui ne connaît pas la règle de substitution pour distinguer la finale -é ou -er dans la phrase « voulez-vous chanter » en remplaçant le verbe chanter par un verbe du troisième groupe ? Elle exploite de façon très simple et très sûre des connais-

sances qui se réfèrent à l'acquisition orale et inconsciente de la langue.

Par ailleurs, la langue allemande est une langue que l'on peut qualifier de transparente à l'écrit, car la très grande majorité des lettres prononcées à l'oral sont écrites, chaque lettre se prononce, les lettres muettes sont inexistantes, et il n'existe pas de combinaisons vocaliques (ai/ei/oi/ou/au/eau) ou nasales (on/an/in/en). Cette vertu facilite l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, c'est pourquoi il est beaucoup plus judicieux de débiter ces apprentissages en allemand et non en français.

Le choix de l'allemand en tant que première langue d'apprentissage est donc beaucoup plus logique, en apparence par la suite les lettres muettes françaises et ses combinaisons spécifiques à des cas particuliers.

Les conditions de réussite d'une acquisition linguistique précoce peuvent raisonnablement être énoncées de la façon suivante :

Un enfant apprend naturellement à parler entre 0 et 6 ans en suivant la trilogie phonèmes-mots-phrases. Les phonèmes⁷ sont les sons de base d'une langue donnée, les mots sont des juxtapositions de phonèmes et les phrases forment des ordonnancements de mots liés par la syntaxe. Pour que l'apprentissage soit naturel, il faut en moyenne deux heures de pratique par jour, tous les jours de l'année. C'est entre 0 et 6 ans que nous construisons les idées fortes qui guideront l'essentiel de nos décisions de vie qui animent notre existence d'adulte. C'est aussi à cet âge que parler, crier et chanter une langue, en faisant vibrer tout notre être, détermine notre attachement à cette langue.

■ En résumé

C'est entre 0 et 6 ans qu'on apprend à parler et à aimer naturellement une ou deux langues.

C'est après l'acquisition de l'oral à la fin de la sixième année de vie que l'on formalise « artificiellement » par écrit une langue grâce à l'école.

Ce cheminement est le seul capable de garantir un véritable bilinguisme pour le plus grand nombre.

Offrir le bilinguisme à un enfant dès 2 ans c'est lui offrir un cadeau pour la vie qu'on ne pourra plus jamais lui offrir plus tard.

Une langue est indissociable de la culture qui lui est associée.

L'apprentissage d'une deuxième langue c'est donc être bilingue et biculturel.

Ces enfants, ouverts aux langues et aux cultures, construiront l'Europe de demain.

La réussite d'un bilinguisme effectif nécessite un enseignement qui associe langue, culture et histoire.

On ne peut pas aimer ce qu'on ne connaît pas. Comme nous l'avons déjà dit, la langue ne peut être dissociée de sa culture. L'histoire régionale fait partie intégrante de cette culture, mais son enseignement est totalement absent des programmes officiels français de l'école élémentaire jusqu'en fin de collège.

De plus, l'histoire de l'Allemagne intégrée dans ces mêmes programmes ne comporte que la période nazie (à l'exception des monuments « wilhelmiens » de Strasbourg et d'Otto Von Bismarck) et ses heures les plus sombres...

De toute évidence l'enseignement institutionnel doit être repensé, tant pour la méthode d'acquisition linguistique que pour les contenus culturels. **JP**

Notes :

1. École parrainée par Madame Dinah Faust, comédienne bien connue du Barabli notamment.

2. Il existe de nos jours une forme écrite commune à tous les pays ou régions de langue allemande, l'allemand moderne ou standard ou encore normalisé (la koiné), il n'en a pas toujours été ainsi. Comme pour la plupart des langues européennes modernes, la standardisation s'est effectuée très lentement. L'histoire de l'allemand littéraire se décompose en quatre périodes : – le vieux haut-allemand (750-1050), – le moyen haut-allemand (1050-1250), – le nouveau haut-allemand précoce (1250-1550), – le nouveau haut-allemand (depuis 1550) devenu l'allemand moderne.

3. Les qualificatifs vieux, moyen, nouveau, précoce, moderne, représentent une notion de temps alors que celui de haut recouvre : – un espace géographique (Allemagne du Sud et moyenne, Luxembourg, Alsace, Lorraine, Suisse et Autriche), – deux groupes de dialectes (moyen allemand et allemand supérieur), – une notion de langue écrite commune (Hochsprache, Schriftsprache ou Standardtsprache). Cette dernière n'est en fait applicable qu'à l'allemand moderne.

4. C'est à Lautenbach, suivie de peu par Strasbourg, que de tous les pays ou régions germanophones que pour la première fois l'allemand devient langue officielle et administrative.

5. Extrait des statuts de l'association A.B.C.M. *Zweischprachigkeit*.

Article 2 : L'association se donne pour but d'offrir à tous les parents qui en expriment la volonté, la possibilité de faire bénéficier leurs enfants d'une éducation bilingue régionale dès leur plus jeune âge : Français - langue régionale d'Alsace et de Moselle.

Cette éducation doit comporter notamment un véritable enseignement bilingue précoce dès l'entrée en maternelle comportant un horaire (hebdomadaire) suffisant d'immersion dans les deux langues pour garantir :

En fin d'école maternelle une compréhension et une expression orale dans les deux langues suffisantes pour suivre des enseignements dans l'une et l'autre langue à l'école primaire.

En fin d'école primaire une compréhension et une expression écrite et orale suffisantes pour accéder à un cursus bilingue au collège et au lycée.

En fin de scolarité, une maîtrise écrite et orale réelle des deux langues, c'est à dire tout simplement d'être bilingue.

Par langue régionale d'Alsace et de Moselle, il faut entendre l'Allemand à la fois sous sa forme standard et sous ses formes dialectales (dialectes franciques et alémaniques de la région).

6. Ce genre d'incongruités se rencontre régulièrement dans les annonces mortuaires ou festives dans les quotidiens alsaciens.

7. L'acquisition des phonèmes, sons de base d'une langue donnée, participe au maintien des synapses du cerveau en construction des enfants entre 0 et 6 ans.

Les neurones sont les cellules mémoires du cerveau. Les synapses qui assurent les échanges entre les cellules mémoires contribuent à augmenter les capacités cognitives du cerveau.

Chaque langue possède un champ de phonèmes qui lui est propre et donc **plus de langues c'est plus de capacités cognitives**. Or l'acquisition de notre langue dialectale, par **glissement phonétique par rapport à l'allemand standard**, augmente l'acquisition du nombre de phonèmes sans difficulté syntaxique supplémentaire.

OU DE L'INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE ALSACIENNE

MAIS QUELLE EST DONC LA LANGUE RÉGIONALE D'ALSACE ?

par Pierre Klein

Certains pour nombre de raisons n'est pas absente ne jurent que par le dialecte, par l'alsacien, comme on dit aujourd'hui.

Le dialecte nous confère une part d'identité, mais une part d'identité linguistique seulement. D'autres et parfois les mêmes le font au détriment de l'allemand (standard). Seul le dialecte serait alsacien et l'allemand serait étranger à l'Alsace.

L'alsacien, mais pas l'allemand. Cela voudrait dire que l'on ferait de l'alsacien une langue standard avec tout ce cela signifie. Mais qui le ferait ? Qui en aurait les moyens scolaires, médiatiques et culturels ? La région, sûrement pas, et l'État qui n'a pas jusqu'à présent démontré sa bonne volonté quant à la reconnaissance et la promotion des langues de France autre que le français. Cela n'aboutirait-il pas finalement à une « patoisisation » ? L'alsacien ne finirait-il pas au même rang que le poitevin ou le saintongeais. Il y aurait la langue noble

et nationale d'une part, le français et d'autre part une autre langue, l'alsacien avec sa culture dialectale. Que pèserait l'alsacien seul face au français omniprésent et omnipotent ? L'histoire et la culture nous lèguent la langue allemande sous ces formes dialectales et sous sa forme standard. L'avenir nous l'impose. Nous avons besoin des deux. Les deux ont besoin l'un de l'autre.

■ Langue standard, langue dialectale

Si nos amis Bretons par exemple ont sur le tard eu recours à une standardisation linguistique parce qu'il fallait un média pour l'enseignement, l'usage officiel et plus généralement l'écrit, une intellectualisation, une « culturisation » et une institutionnalisation de la langue aussi, en Alsace, comme dans tout le monde germanophone, le recours à un standard et la standardisation se sont opérés très tôt et développés au fil des siècles, du vieux haut-allemand à l'allemand moderne. Au côté des quatre dialectes bretons, le vannetais, le cornouil-

lais, le léonard et le trégorrois, il existe aujourd'hui un breton standard, notamment enseigné, mais très peu parlé. En Alsace, de tout temps il y avait, il y a d'une part les parlers franciques et alémaniques qui disposent aussi d'une littérature et d'autre part un standard, l'allemand, lui aussi très peu parlé tout au long de l'histoire. À ceux qui disent que cela c'est du passé, l'ont peu répondu qu'aujourd'hui plus de jeunes Alsaciens ont un contact avec le standard allemand qu'avec un dialecte, notamment au travers de l'école, ou encore du travail frontalier ou de la fréquentation des médias suisses et allemands. Derrière la standardisation il y a souvent aussi un phénomène de singularisation et de nationalisation, voire de nationalisme. Ainsi beaucoup d'États se sont-ils empressés à l'occasion de leur accession à l'indépendance de se doter d'un standard propre, d'une langue nationale. C'est par exemple le cas du slovaque, une langue slave proche du tchèque, ou plus tôt du néerlandais, un standard construit à partir du bas-francique. Sommes-nous en Alsace dans une période

de singularisation et de nationalisation, voire de nationalisme, pour avoir l'envie ou la nécessité de créer, comme les Corses l'ont fait, un standard, alsacien en l'occurrence, une langue alsacienne partant des dialectes ?

Pourquoi ferions-nous ce que ni les Suisses, ni les Autrichiens, ni les Sudtyroliens, ni les Belges d'Eupen-Malmédy et d'autres n'ont fait ?

Tous ont opté en faveur de l'ouverture à un grand espace linguistique, de l'appropriation d'une grande culture et de l'intégration sociale et économique que confère la koiné allemande, et non pour l'entre-soi et le repli sur leurs seuls dialectes, renonçant ce faisant à une forme d'isolement et de provincialisme.

La langue allemande nous permet de faire le lien avec notre histoire et notre culture¹. Elle nous ouvre au monde germanophone (plus de cent millions de locuteurs en Europe) et à une grande culture, à une grande économie aussi. Pourquoi nous amputerions-nous d'un tel capital et de tels avantages ?

L'allemand est alsacien, tout comme l'alsacien, c'est de l'allemand. N'en déplaise aux esprits jacobins qui de toute façon sont hostiles à une reconnaissance officielle des langues de France autres que la langue française. Que l'allemand ait été la langue d'Auschwitz et de Buchenwald cela les arrange bien. Cela permet de rajouter une couche supplémentaire à l'hostilité évoquée et d'accentuer l'antigermanisme français traditionnel qui en Alsace se retourne contre nous-mêmes.

Prenons garde de ne pas reproduire le modèle imposé. Si de nos jours l'allemand apparaît pour beaucoup comme une langue étrangère, si cela créé une gêne et même de l'agressivité que de vouloir le rendre visible et l'utiliser dans l'espace public, nous sommes en présence d'une construction, de quelque chose de voulu, d'une réaction opérée par une savante action pédagogique mise en œuvre en particulier après 1945. N'occultons pas les interdits scolaires, médiatiques et culturels qui ont été prononcés à l'égard du standard. Question. S'il n'est pas d'ici pourquoi donc a-t-il fallu l'interdire ? Aucun peuple n'abandonne volontairement sa langue première. Les mutations linguistiques sont mises en œuvre par ceux qui organisent la socialisation, notamment à l'école, mais aussi dans les médias. Elles sont le résultat d'une politique. Être contre l'allemand dans une région, qui tout au long de son histoire, a toujours participé de la « germanophonie », relève d'une profonde manipulation des consciences, dont le résultat le plus efficace est l'autoaliénation. Ne perdons pas de vue que le discrédit jeté sur l'allemand standard est une des causes principales qui ont provoqué le lent dépérissement de l'allemand dialectal d'Alsace, de l'alsacien. Une fois que les dialectes ont été coupés de la langue de culture de référence ou langue mère, leur déconstruction, quantitative et qualitative, était assurée.

Dire que l'allemand parce qu'il est alsacien est une langue de France, cela a des incidences d'ordre géopolitique.

Dire que l'allemand est alsacien, cela met la culture alsacienne au niveau de la culture française. On comprend que tout cela puisse déranger certains. Nous autres Alsaciens francophones et germanophones aimons les deux langues française et allemande. Nous n'avons pas à en aimer une au détriment de l'autre. Nous voulons les deux, si cela doit encore avoir un sens de se dire Alsacien.

Langue et nation

On ne le sait que de trop, en arrière-plan de notre débat se trouve la confusion opérée par beaucoup entre langue et nation. Un Alsacien peut s'investir en faveur de la langue allemande sans que cela relève d'un apparentement à l'Allemagne ou du pangermanisme, voire de nostalgies douteuses. Tous ceux qui parlent l'allemand ne sont pas Allemands. Dans ce débat nous ne sommes pas dans le choc des nationalismes, ne nous trompons pas d'époque. L'heure n'est-elle pas à l'ouverture et au trait d'union, à l'interculturalité et à la « transfrontalité » ? Et puis, est-ce la langue qui fait la nation ou n'est-ce pas plutôt la nation qui fait la langue ? Preuve en est que les nations singulières ont opté pour une langue, les nations plurielles pour plu-

sieurs langues, c'est respectivement le cas de la France et de la Suisse par exemple. La langue est-elle véritablement le ciment essentiel de l'union nationale ? Ceux qui en France étaient dans la résistance et ceux qui s'étaient rangés du côté du maréchal parlaient la même langue et pourtant n'étaient unis en rien. Et la nation était alors bien déchirée. Poursuivons. Qu'est-ce qui distingue un Suisse francophone d'un Français francophone. Ce n'est pas la langue. Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français. Ce n'est pas la langue. En tout cas pas que la langue. Ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français, c'est la culture et notamment la culture politique transmise et partagée au travers de la socialisation et de sa stratégie identitaire. L'identité collective nationale ou régionale résulte de la rencontre d'identités individuelles mettant en commun par socialisation un sentiment d'appartenance et une volonté d'être et de vivre ensemble. Elle est d'abord subjective avant que de reposer sur des données objectives.

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre ce que l'on nous présente de la France, en s'y identifiant. Mais ce qui nous est présenté de la France relève bien moins d'une « francitude », ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, que d'une francité repliée et fermée, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire et de sa culture, c'est-à-dire comme une ethnie. Or, la France, ce n'est pas cela. La nation française ne saurait reposer que sur des données objectives. La France, c'est d'abord la nation subjective, celle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, moment oh combien fondateur de la nation française, déclaration qui d'ailleurs ne fait référence à aucune langue. La France c'est avant tout un pacte. On l'a un peu oublié et ce faisant le principe de l'union dans la diversité n'a été qu'insuffisamment installé dans l'habitus français. De par ce fait national, la France a méconnu et même dévalorisé sa propre diversité, linguistique notamment.

Nous devenons Alsaciens en ce que nous faisons nôtre ce que l'on nous présente de l'Alsace, en s'y identifiant. Et parce que l'école et pas que l'école ne nous présente rien de ce qui a fait et fait l'Alsace, ou si peu, nous ne pouvons pas faire nôtre ce qui ne nous est pas présenté.

Et comme on ne peut pas s'identifier à ce que l'on ne connaît pas, nous ne sommes pas loin en Alsace d'avoir atteint le degré zéro du niveau d'adhésion à l'alsacianité. Cela explique la crise du NOUS alsacien, une crise qui, notamment, porte en elle, provoque et soutient la déconstruction linguistique.

Les Alsaciens sont des citoyens français comme les autres. Mais au-delà d'être des citoyens, ils sont aussi Alsaciens. Ce faisant, ils ont vocation à être de langue et de culture française et allemande. C'est à la fois une chance et un devoir. Et si pour nous Alsaciens, il s'agit de défendre et de promouvoir une identité alsacienne ouverte et plurielle, il s'agit pour l'ensemble des Français de défendre et promouvoir une identité française une et diverse. Toute chose qui reste à venir et à obtenir.

L'histoire et la culture nous lèguent la langue allemande. L'avenir nous l'impose.

C'est à ne pas en douter ce que pensaient les politiques, les intellectuels, des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves et le mouvement culturel alsacien qui à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle revendiquaient une place pour la langue allemande dans le système scolaire alsacien et soutenaient les efforts fournis en la matière. Ainsi en a-t-il été notamment du président Pierre Pflimlin, d'Alfred Kastler (prix Nobel), du président Adrien Zeller, d'André Weckmann (écrivain bilingue), d'Eugène Philipps (sociolinguiste), de Germain Muller, de Marcel Rudloff, d'Adrien Finck, de Raymond Matzen, du recteur Deyou, du recteur de Gaudemar, ... et de beaucoup d'autres.

Consensus ?

Les Alsaciens, et il faut y inclure tous ceux venus d'ailleurs et qui construisent leur avenir en Alsace, ne partagent pas tous le même point de vue en ce qui concerne le bilinguisme français-allemand et la culture bilingue, loin s'en faut. La politique linguistique et culturelle poursuivie par l'État depuis des lustres en Alsace et ailleurs en France, y a toujours trouvé et y trouve encore de chauds partisans et de lucides opposants. Les avis sont partagés. Le consensus n'existe pas. Il ne peut pas exister parce qu'il n'est pas recherché, sans quoi le débat serait organisé, sans quoi le mutisme des

facteurs d'opinions ne serait pas aussi criant et la chape de plomb aussi lourde. Quand donc a eu lieu le dernier débat à destination du grand public au sujet de la langue régionale et de sa place dans la société alsacienne ? Un consensus non recherché ne peut tout simplement pas être trouvé.

Et maintenant ?

Au stade de confinement où se trouve la langue régionale, l'heure est grave. On n'assurera pas sa vie et sa survie par des demi-mesures.

Il s'agit en premier lieu de ne pas mettre en danger l'acquis, notamment l'enseignement de l'allemand, de la voie extensive, comme de la voie intensive. Danger qui viendrait d'une non-reconnaissance de l'allemand en tant que langue régionale.

Il s'agit ensuite de reconquérir des espaces perdus par les deux composantes de la langue régionale et de donner corps au travers d'une offre linguistique généralisée à tous les domaines de la vie sociale, économique, éducative et culturelle² à un véritable bilinguisme collectif permettant à tout un chacun d'utiliser la langue de son choix, nationale ou régionale dans les domaines évoqués. C'est l'exception culturelle alsacienne qui se nourrit de deux langues, la française et l'allemande, et n'en rejette aucune.

Il s'agit maintenant de se saisir de la globalité du problème et mettre en vigueur une politique linguistique à la hauteur des enjeux. Demain, il sera trop tard. Appel est lancé à quiconque détient une parcelle de pouvoirs en Alsace. **PK**

Notes :

1. Rappelons que l'apport alsacien à la langue et à la littérature allemande sont de première importance : le premier poème (830), la première charte (1251), la première chronique 1362, la première bible imprimée 1466, la première messe (1524), le premier roman (1557), le premier journal (1609)... de langue allemande sont alsaciens.

2. Il se parle à travers le monde quelque 6000 langues. Il en disparaît chaque année plusieurs dizaines. Disparaissent celles qui ne bénéficient pas d'un emploi public dans les domaines évoqués.



LES PROMESSES DE L'AZUBI-BACPRO

par Vincent Goulet, sociologue, membre fondateur de Grenz'up

Apprendre un métier dans un lycée professionnel en France tout en faisant ses stages en entreprises en Allemagne ou en Suisse, telle est le pari de l'Azubi-Bacpro lancé aux jeunes alsaciens. Après deux ans de fonctionnement, il est possible de tirer un premier bilan de ce dispositif.

Mis en place à la rentrée 2014 dans 4 lycées alsaciens (ils sont aujourd'hui 8 concernés), l'Azubi-Bacpro se veut l'équivalent de l'Abi-Bac dans l'enseignement professionnel : de l'allemand renforcé, des cours techniques en allemand, un enseignement interculturel, au moins six semaines de « Périodes de Formation en Milieu Professionnel » (PFMP) outre-Rhin.

Le dispositif a été conçu par l'Académie de Strasbourg et le Kultusministerium du Land du Bade-Wurtemberg. Sa mise en œuvre intègre, outre les équipes pédagogiques des lycées concernés, d'autres acteurs comme les chambres consulaires allemandes (IHK et HWK), l'Arbeitsagentur, ainsi que l'OFAJ et la FEFA qui soutiennent financièrement la mobilité des élèves¹.

La première cohorte d'Azubi-Bacpro concerne 55 élèves répartis en Électrotechnique (15 lycéens à Pulversheim), Métiers de l'hôtellerie (8 lycéens à Illkirch), Commerce (17 lycéens à Colmar et 15 à Saint Louis), pour 300 semaines de PFMP en tout jusqu'à ce jour.

Il sera ici plus particulièrement question des élèves de Pulversheim et Colmar, qui ont et particulièrement suivis et dont on pourra visionner quelques « portraits d'Azubi-Bacpro » disponibles en ligne².

Les prédispositions à l'aventure transfrontalière

Pour tous ces jeunes, le choix d'une formation transfrontalière n'a pas été prémédité. Il s'agit plutôt d'une opportunité dont ils se sont emparés ou à laquelle ils ont consenti quand, à leur entrée en seconde, on leur a proposé d'intégrer une classe Azubi-Bacpro. Pratiquement aucun élève ne connaissait l'existence de ce dispositif avant de l'intégrer, ce qui semble normal : l'Azubi-Bacpro ne faisait que débiter et il était encore peu connu.

La plupart des élèves concernés ont néanmoins une forme de « capital transfrontalier », transmis par une famille déjà bien implantée en Alsace et ayant des membres travailleurs frontaliers, ou au contraire par une famille migrante, avec parfois des liens de parentés installés de l'autre côté du Rhin (famille venues de Turquie ou de l'ex-Yougoslavie). Pour ces deux types de jeunes, jouer la carte du frontalier est une façon d'améliorer leur chance d'accès à l'emploi, tout en restant à proximité de leur famille, de leurs amis, du lieu où ils ont grandi. Quelques jeunes, qui avaient moins de ressources transfrontalières, se sont saisis de ce dispositif pour sortir de leur milieu social initial, souvent modeste, et s'ouvrir à de nouveaux horizons.

Une expérience forte et valorisante

Malgré quelques échecs (mais le taux d'abandon des stages outre-Rhin n'est pas supérieurs à la moyenne alsacienne), les jeunes font généralement preuves d'opiniâtreté et de courage face à cette expérience qui apparaît à bien des égards « initiatique » : résidence en semaine en petits groupes d'élèves dans un *Ferien Wohnung* en Allemagne pour les jeunes de Pulversheim, navette quotidienne assez fastidieuse vers Breisach pour les Colmariens.

Le dépaysement est significatif pour des jeunes qui ont entre 16 et 17 ans : outre la langue et un nouvel environnement, c'est aussi le monde du travail et de l'entreprise qui est découvert. Pour faire face au « stress », le soutien de la famille et des pairs a été décisif, venant compléter un encouragement plus institutionnel manifesté par l'institution scolaire et les bourses de mobilité offertes par l'OFAJ et la FEFA. Surmonter cette épreuve leur a apporté de la maturité mais aussi une meilleure confiance en eux, confiance qui fait souvent défaut aux élèves de Bac pro qui n'ont pas toujours choisi leur filière.

Les préparations au « choc interculturel » (échange avec l'établissement partenaire allemand en seconde, cours supplémentaires de langue allemande, module interculturel, cours de spécialité en allemand, etc.) ont apparu utiles aux jeunes mais c'est le stage en pays germanophone qui a été déterminant et qui donne tout son sens à l'Azubi-Bacpro.

Les vertus de l'immersion

Malgré de nombreuses années d'apprentissage solaire, la plupart des élèves concernés avaient un niveau linguistique faible et un véritable manque de pratique de l'allemand. Le stage en entreprise germanophone apparaît sur ce point être un véritable déclencheur. Si les progrès restent limités, la durée du séjour étant trop courte, ils se sont visiblement « décoincés » dans l'usage de l'allemand et remotivés pour l'apprendre plus sérieusement en classe ou de manière informelle.

Les jeunes ont aussi découvert la culture d'entreprise germanique. Ils ont été saisis par le sérieux et l'efficacité au travail en Suisse et en Allemagne, l'ambiance agréable entre collègues. A quelques exceptions près, ils ont été particulièrement bien accueillis par les responsables des entreprises (parfois moins par les autres salariés, à cause de la barrière de la langue). Ils ont été généralement reconnus et respectés comme de vrais travailleurs en formation (culture germanique de l'apprentissage).

Une fois la *Schwelienangst* (la « peur du seuil ») dépassée, les jeunes ont manifesté une capacité étonnante à mettre en place de nouvelles routines qui leur procurent un cadre familier et rassurant, que cela soit au niveau des transports, des relations avec les collègues ou le patron. On observe un élargissement de leur zone de familiarité, mais pas pour autant un accroissement de

leur goût pour la nouveauté. Une fois de nouveaux repères durement conquis, ils aspirent à les garder, si bien que le retour dans la même entreprise pour le deuxième stage n'a généralement pas posé problème ni suscité de frustration. Bien au contraire, c'est au cours du deuxième stage que les élèves ont véritablement commencé à se sentir à l'aise aussi bien au niveau relationnel que linguistique.

Qu'en est-il du côté des entreprises ?

Les entreprises allemandes se sont souvent plaintes du faible niveau en allemand des élèves français. On retrouve le discours récurrent des entreprises, bien disposées, sur le principe, à accueillir des jeunes alsaciens pour les former mais qui exigent un « bon niveau » d'allemand préalable (sans que celui-ci ne soit défini de manière très précise). Les entreprises ne veulent pas se transformer en « professeurs de langue », alors que cet apprentissage est aussi un des enjeux des PFMP dans le pays voisin. Il semble nécessaire de lever, par le dialogue avec les entreprises, ce malentendu.

La barrière de la langue reste donc forte, du moins au début, où tous les partenaires se sentent en « insécurité linguistique ». Cependant, les progrès sont réels et rapides, bien que limités par le faible nombre de semaines de PFMP obligatoirement passées outre-Rhin (6 semaines). Un volume de 12 semaines sur les 22 que compte les trois ans du Bac pro permettrait un approfondissement plus significatif et correspondrait mieux d'ailleurs au vocable « Azubi-Bacpro ».

Chaque domaine professionnel a un rapport spécifique aux deux langues du Rhin supérieur : les entreprises du commerce de Breisach ont un intérêt objectif à accueillir des francophones, vu la forte proportion de leur clientèle française, c'est beaucoup moins évident pour les entreprises d'électrotechnique de la région de Müllheim et Bad Krozingen, qui ont des clients allemands et beaucoup moins de collaborateurs francophones. Or ces derniers peuvent jouer, au moins dans un premier temps, les intermédiaires avec les jeunes stagiaires un peu désorientés. Le bilinguisme des entreprises est un véritable facteur d'intégration pour les élèves alsaciens, comme le montre également l'expérience avec une entreprise suisse de l'agglomération bâloise qui a très bien intégré trois jeunes en électrotechnique en s'appuyant notamment sur les compétences linguistiques de ses salariés francophones.

Le maillon faible des années collèges

En 2014, 40 % des élèves alsaciens de troisième générale suivaient des cours d'allemand en première langue et 47 % en LV2. Dans la filière Bac pro, ils étaient 59 % à « faire de l'allemand » en LV1 ou LV2³. Sur le papier, le potentiel est donc là. Malheureusement, l'investissement des élèves dans les cours d'allemand

est faible durant ces années délicates de l'adolescence. Il serait utile de développer les échanges avec le pays de Bade, en particulier les contacts plus amicaux et informels avec de jeunes allemands de leur âge (à travers les activités sportives ou musicales par exemple).

Cette socialisation interculturelle compléterait utilement les initiatives vers le monde de l'entreprise rhénane qui prennent actuellement leur essor, comme le dispositif DIMAT, Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance Transfrontalier⁴, expérimenté à Saint-Louis au Lycée Mermoz ou les stages de troisième dans une entreprise allemande, accompagnée par l'association Eltern⁵.

Une nécessaire généralisation de ces dispositifs transfrontaliers

Trois écueils fragilisent néanmoins les promesses de l'Azubi-Bacpro :

– Le manque de ressources humaines au niveau de l'Éducation nationale et la faiblesse des moyens financiers pour gratifier les enseignants de leur surinvestissement dans ce dispositif. Il est à craindre une certaine « usure » des équipes pédagogiques en l'absence d'une reconnaissance autre que symbolique.

– La confidentialité du parcours, qui ne touche aujourd'hui que 8 classes de Bac pro dans toutes l'Alsace. Pour obtenir un effet d'entraînement, l'offre devrait être plus répandue, de façon à ce que la possibilité Azubi-Bacpro soit offerte au plus grand nombre.

– Les incertitudes quant à la reconnaissance officielle du diplôme obtenu de part et d'autre du Rhin. Pour le moment l'Azubi-Bacpro ne délivre qu'une « attestation complémentaire de compétences » qui n'est pas un titre reconnu en Allemagne, notamment par les chambres consulaires.

Le chantier lancé en 2014 reste donc ouvert, bien du travail est encore nécessaire pour que la vigne du bilinguisme dans l'enseignement professionnel soit fructueuse, avec ses différents cépages tous complémentaires : stages de 4^e et 3^e, Azubi-Bacpro, alternance transfrontalière infra- et post-bac, parcours bi- ou trinationaux du supérieur. **VG**

Notes :

1. Le terme « Azubi » peut porter à confusion, dans la mesure où ces élèves français ne sont pas en apprentissage. En revanche, leurs « collègues » allemands peuvent l'être. L'idée est néanmoins d'insister sur le rapport étroit avec les entreprises grâce aux stages en immersion.
2. Clément : <https://youtu.be/WxTWISeokJl>
Enès : <https://youtu.be/9WW6gAru4wc>
Johane : <https://youtu.be/QCzlrGp3KMA>
Alexys : <https://youtu.be/l8AKfggaewQ>
Lara : <https://youtu.be/gJlyJ6l7SA0>
Valentin : <https://youtu.be/achz8l33g1Q>
3. Source : Académie de Strasbourg.
4. URL : <http://mavoieproeurope.onisep.fr/blog/2016/02/03/un-nouveau-dispositif-transfrontalier-le-dimat/>
5. URL : <http://www.eltern-bilinguisme.org/fr/boite-a-outils/cursus-scolaire-bilingue/stages-de-3emes/>

ET SI L'ON REVISITAIT LES SYMBOLES ET RECONSIDÉRAIT LA PLACE DE STRASBOURG EN EUROPE

STRASBOURG L'EUROPÉENNE ?

par Pierre Klein

En 1949, le Conseil de l'Europe tenait à Strasbourg sa première session, ville où il a été installé. Le choix de Strasbourg, qui fait suite à une proposition britannique, était alors très symbolique d'une volonté commune de paix, d'une union dans la diversité et du triomphe de la raison et du droit sur la folie meurtrière et fratricide. Double symbole. Parce que dans cette ville historique se sont heurtés et affrontés les nationalismes français et allemand et parce que dans cette ville se sont aussi rencontrées et fécondées la culture française et la culture allemande, la reconstruction se devait de commencer à Strasbourg. À Strasbourg de relever le défi permanent qui consiste à demeurer pour l'Europe et le monde un symbole de démocratie, de vivre ensemble, d'interculturalité, de respect de l'altérité et de culture plurielle.

Mais Strasbourg tient-elle encore le symbole, tient-elle encore lieu d'exemple ? N'est-elle pas devenue, au fil des décennies, quelle que soit la couleur politique de la municipalité, une ville de province française comme les autres ? N'a-t-elle pas laissé filer des pans entiers de son identité ? Quelle image, quelle lisibilité Strasbourg se donne-t-elle d'elle-même, une image simplement française ou une image véritablement européenne ? Dans quelle langue Strasbourg communique-t-elle ? Dans quelle langue y lit-on, y joue-t-on au théâtre, y projette-t-on les films ? Dans quelle langue peut-on y vivre pleinement ? En français évidemment et très peu, vraiment très peu, dans d'autres langues, en tout cas, guère plus qu'à Nancy ou à Bordeaux. De leur côté, les autres capitales européennes, Bruxelles et Luxembourg sont beaucoup plus bilingues, voire multilingues.

La ville participe-t-elle de l'esprit européen, notamment du principe éminemment européen de l'union dans la diversité², quand on sait qu'elle n'a déjà rien fait ou si peu pour défendre et promouvoir sa propre diversité et altérité, en particulier sa langue historiquement première, la langue allemande, le bilinguisme et la culture bilingue³ ? En tout cas, elle ne s'est pas vraiment battue pour cela. Car il faut mener un combat pour cela dans un pays, la France, qui s'identifie à une francité définie par l'unicité de sa langue, de sa culture, de son histoire⁴. Ce qui n'est pas demandé n'est évidemment pas obtenu...

Alors, Strasbourg, fière de son passé et illustrant une francitude ouverte et plurielle ou Strasbourg, ville refoulant sa germanitude, repliée sur ses problèmes franco-français, satellisée par Paris et porte drapeau de la francité sur le Rhin ? Un Italien trouve-t-il une part d'Italie à Strasbourg, un Danois, une part du Danemark... ? Strasbourg s'est-elle installée en Europe ou l'Europe s'est-elle simplement installée à Strasbourg ?

Si Strasbourg veut conserver le Parlement européen, elle doit se ressaisir

Au-delà des problèmes de logistiques et de confort des élus européens qu'elle se doit de régler, il lui faut recouvrer une exemplarité qui la rende incontournable et devenir une sorte de modèle dans lequel tous les Européens puissent se reconnaître. Et pour être exemplaire, elle doit être pleinement européenne. Elle doit s'europaniser, s'installer en Europe.

Véritablement installée en Europe, cela signifierait que la ville de Strasbourg s'inscrive véritablement dans l'identité euro-

péenne, une identité postnationale fondée sur la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, constituant pour les citoyens européens un véritable capital social, un socle commun, un sacré à partager. La nation et le patriotisme autour desquels les Européens peuvent se réunir ne peuvent résider, ni dans une langue, ni dans une dynastie, mais dans un pacte, à travers une adhésion pleine et entière à ces principes. Ainsi recentrée sur ces derniers, l'identité européenne placée au-dessus de toute autre considération peut reconnaître les appartenances plurielles et les citoyennetés multiples.

Véritablement installée en Europe, cela signifierait qu'elle soit à l'avant-garde de la construction d'une identité postnationale alsacienne, française et européenne, en premier lieu pour reconnaître et développer sa propre altérité, mais aussi son bilinguisme et sa culture bilingue collective, tout comme le plurilinguisme individuel.

Véritablement installée en Europe, cela signifierait aussi qu'elle existe au-dehors de son périmètre propre, par exemple à travers une représentation permanente et d'une action politique et culturelle dans les principales villes européennes. Strasbourg doit aussi faire venir à elle l'Europe, celle de ses citoyens. Là, il y aurait beaucoup à faire, par exemple organiser une fête annuelle des langues d'Europe, mais aussi une de la citoyenneté européenne, une de la culture européenne... toutes choses qui existent, encore faut-il les promouvoir.

Voilà quelques chantiers dans lesquels la ville doit investir pour elle-même, pour développer une exemplarité et pour être incontournable. Strasbourg ne peut pas être une ville comme les autres. Au-delà d'être Française, elle se doit d'être un peu Allemande, Polonaise, Italienne, Espagnole,

Suédoise, Tchèque... Alsacienne, de redevenir le symbole qu'elle a été et de pleinement s'europaniser. De l'audace pardieu ! Il suffit parfois de peu de choses pour le démontrer... déjà des symboles.

Il y a quelques jours je me trouvais à Breisach, en Pays de Bade. Sur la façade de l'Hôtel de Ville, j'ai pu voir les armoiries des seigneuries ou pays auxquels la ville a appartenu. Sur la place de l'Hôtel de Ville, j'ai pu voir une statue symbolisant la naissance de l'Europe, un taureau représentant Zeus transportant sur son dos la belle Europe. À quelques mètres, dans le clocheton d'une chapelle, retentissait sur un carillon l'hymne européen. Imaginez que cela se fasse à Strasbourg place de la cathédrale... quelle charge symbolique !

PK

Notes :

1. Dans quelle langue prêche-t-on à la Cathédrale ? Rappelons qu'elle a été construite par et pour les habitants des deux rives du Rhin et qu'ils s'y rencontreraient pour fêter les grands événements liturgiques.
2. Superbement illustré par la Suisse. Extrait de la Constitution helvétique : « ... Déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité... ».
3. Pas même 1 % de son budget.
4. C'est-à-dire comme une ethnie qui justement se définit par la langue, la culture, l'histoire et le territoire, comme le « Volk ».

“Strasbourg ne peut pas être une ville comme les autres. Au-delà d'être française, elle se doit d'être européenne.”

Pierre Klein



Le Parlement Européen à Strasbourg.

2017 : FACE À UNE ALSACE QUI SE REBIFFE DE PLUS EN PLUS

LE « GRAND EST » SURVIVRA-T-IL ?

par Alain Howiller

L'Alsace et le Grand Est – une histoire sans fin qui risque de connaître de nouveaux rebondissements après les élections en 2017.

Certains rêvent d'un retour vers l'année 1700 de cette manière – mais en 2013, quand l'occasion se présentait, ils ont voté contre...

Le premier Juin de cette année, moins d'un mois après le deuxième tour des élections présidentielles et à quelques jours du premier tour des élections législatives, Philippe Richert, Président de la Région Grand Est, qui réunit depuis le premier Janvier 2016 l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine, aura sans doute gagné un sacré pari : faire converger en un an et demi les politiques élaborées par les anciennes régions pour définir une politique unifiée pour la nouvelle grande région : de la politique menée à l'égard de la jeunesse, de l'économie, de l'agriculture, du sport, de la culture, de l'environnement, du tourisme, du soutien aux communes, de l'artisanat, des transports etc...

À ceux qui, parfois, lui ont reproché de trop s'inspirer des méthodes pratiquées par l'ancienne Région Alsace qu'il présidait, le Président du Grand Est a pu faire valoir, en dressant son bilan à l'occasion des cérémonies de ce début d'année 2017, que la nouvelle organisation territoriale impliquant les 7.500 agents de la collectivité a été définie, que la réorganisation administrative est achevée, que les structures d'autorité ont été mises en place avec, à Strasbourg, un Directeur Général des services assisté d'un adjoint. Il a pu signaler, après avoir relevé que le Grand Est a su adopter ses budgets 2016 et 2017, requis que des Secrétaires généraux ont été nommés sur chacun des sites et que la proximité des services auprès des usagers a pu être installée avec 12 agences territoriales, chaque agence couvrant un territoire d'environ 450.000 habitants et ayant la responsabilité de 20 lycées et encadrant 450 agents.

L'Alsace est-elle trop présente ?

À ceux qui estiment qu'il y a trop d'Alsaciens dans l'administration et la direction de la région, le Président Richert a beau jeu de répondre qu'il n'est pas question de privilégier certains territoires (sous-entendu... l'Alsace !) : les subventions accordées l'ont été en tenant compte de la démographie. Ainsi, si l'Alsace a touché 33 % des subventions, c'est parce que la région représente 34 % de la population du Grand Est. Champagne-Ardenne a touché 25 % des subventions pour 24 % de la population tandis que la Lorraine a, quant à elle, bénéficié de 41 % des subventions car elle représente 42 % de la population. Pour certains opposants, cette répartition relève du « saupoudrage » sans vision d'ensemble : cette vision nous l'élaborons, elle apparaîtra clairement d'ici à Juin, répond le Grand Est.

Pourtant « Notre nouvelle collectivité

commence à faire région... La réforme a demandé une mobilisation rarement connue dans le pays... Le travail accompli cette année (en 2016) est énorme, gigantesque... », souligne le Président Richert lorsqu'on l'interroge. Il peut préciser, par ailleurs, que la nouvelle région est deux fois plus grande que la Belgique, qu'elle a fusionné trois anciennes régions, qu'elle compte près de 5,6 millions d'habitants (dont 1.972.949 en Alsace d'après les dernières statistiques de l'INSEE). Il ne rate pas l'occasion de rappeler que le Grand Est a été, en quelque sorte, baptisé à travers une consultation électorale remportée haut la main par la liste qu'il a conduite, sa liste l'a largement emporté : malgré la présence d'une liste socialiste qui aurait dû se retirer au deuxième tour pour éviter tout risque d'une victoire du Front National qu'un premier tour avait placé en position de gagner !

Le « Grand Est » est-il désormais un cadre de référence ?

Pour le Président du Grand Est, la nouvelle région s'est installée : la plupart des associations sportives se sont coulées dans le nouveau moule régional : non sans récriminations parfois. C'est ainsi que l'importante « Ligue d'Alsace de football » aurait aimé garder son indépendance avant de se rallier, finalement, à une dénomination faisant référence au Grand Est. Les institutions économiques (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers, Chambres d'Agriculture) ont, elles aussi, adaptées leurs structures. Et le Préfet de la Région Stéphane Fratacci a pu souligner, à Strasbourg siège régional des services de l'État dans le Grand Est : « Je sens les attentes vis-à-vis de la nouvelle région, réalité institutionnelle qui est désormais un cadre de référence... ». L'approche du Préfet reflète le souci de l'État d'être présent dans des régions qui pourraient être tentées de devenir compte tenu de leur taille un « État dans l'État ». Pourtant, ils ne sont plus rares ceux qui doutent de la réforme et qui espèrent qu'une alternance politique pourrait renverser la situation née de la création du Grand Est !

Car l'enracinement apparent qu'évoquent à la fois le Président et le Préfet du Grand Est n'écarte plus les critiques d'un certain nombre d'acteurs plus ou moins influents. Il y a d'abord ceux qui se plaignent des déplacements : ils passent beaucoup de temps et dépensent beaucoup d'argent à se rendre d'un lieu de décision ou de réunion à un autre. Parmi les critiques, il y a ceux qui déplorent une fusion qui estompe – estiment-ils – leur identité, leur visibilité : c'est particulièrement fort en Alsace. Parmi les difficultés à résorber dans le cadre d'une réforme territoriale qui devait engendrer des économies, il y a le nivellement par le haut des primes des agents de la collectivité nouvelle et l'égalisation des taux d'encadrement des personnels des lycées : pour mettre un terme aux disparités nées de la fusion, il faudra – estime le président Richert lui-

même – « compter 50 millions de dépenses supplémentaires ! » Ils ne sont pas rares, ceux qui se demandent s'il ne s'agit pas là d'un exemple, en attendant d'autres coûts peut-être mal appréciés dès le départ de la réforme !

Quand Richert jette un pavé dans la mare !

Après un peu plus d'un an de mise en place de la réforme territoriale, les opposants n'ont pas baissé les bras en Alsace : la résistance s'organise et on sent dans la population entre Vosges et Rhin, comme un regain d'intérêt que stimule la proximité des élections présidentielles et législatives. Les consultations électorales constitueront sans doute les ultimes champs clos où les champions d'une Alsace retrouvée entendent en découdre ! Il s'agit pour eux soit de pousser les futurs élus à défusionner une région trop grande ou à donner une structure, un statut à l'Alsace qui retrouverait une certaine autonomie au sein d'un Grand Est maintenu. Le mouvement a mis du temps pour gagner les sphères dirigeantes de la politique régionale, mais aujourd'hui le débat est lancé y compris au sein du parti dominant (Les Républicains) en Alsace, parti auquel appartient... Philippe Richert !

À Metz, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, ce dernier a réaffirmé : « Le Grand Est a pris sa place, une dynamique est désormais en marche ». Mais en annonçant, dans le même temps, qu'il ne solliciterait pas de nouveau mandat en 2021 lors des prochaines élections régionales, il a jeté un pavé dans la mare. Il a livré, en quelque sorte, un nouvel argument pour ceux qui veulent que l'Alsace retrouve son autonomie institutionnelle : le successeur du président alsacien tiendra-t-il les engagements de son prédécesseur ? Préservera-t-il la ligne qui inspire l'actuelle équipe du Grand Est ?

Laurent Furst, Député-Maire de Molsheim, Président des Républicains du Bas-Rhin (!), mène la bataille pour « qu'on lui rende l'Alsace » ! « J'ai l'intime conviction », affirme-t-il, « que la grande région est dangereuse pour l'Alsace dont l'économie est rhénane et profondément ouverte à 360 degrés... Il y a aujourd'hui une volonté extrêmement claire de la part de l'État et du président du Conseil Régional de fusionner tout ce qui peut l'être. Comme exemples, on peut donner les fédérations sportives, les fédérations de chasse, l'ordre des architectes... (... le président de la région affirme...) qu'il ne pense pas qu'il soit possible de revenir en arrière, ce qui est complètement faux... Ce qu'une loi a fait, une loi peut le défaire... »

15.000 signatures déjà, pour le « retour » de l'Alsace !

Et Laurent Furst de lancer une pétition « rendeznousalsace.fr ». Plus du quart des maires de la région ont déjà adhéré à cet appel que plus de 15.000 personnes ont déjà signé ! (DNA du 14 Septembre et l'Ami Hebdo du 25 Décembre 2016).

Frédéric Bierry, Président (appartenant au groupe des « Républicains ») du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ne veut pas d'une dilution totale de l'Alsace dans le Grand Est : « Je veux d'une Alsace qui fasse rêver, car je constate un grand manque d'Alsace... », dit-il. Avec son collègue Éric Straumann, Président (« Les Républicains ») du Conseil Départemental du Haut-Rhin, il veut rédiger un projet de retour à l'Alsace qui, approuvé par les deux conseils départementaux alsaciens, sera soumis aux candidats aux élections législatives du mois de Juin. Ils ont sobrement intitulé leur opération : « Pour l'Alsace ! ».

Philippe Richert, manifestement sensibilisé à la revendication, a lancé l'idée d'une fusion des deux conseils départementaux en une collectivité commune avec laquelle le « Grand Est » pourrait conclure des accords. Frédéric Bierry lui rétorque : « Cette fusion ne suffira pas. (... il vaudrait mieux...) une collectivité à statut particulier comme cela existe déjà ailleurs » (en Corse ou à Paris, par exemple).

Le Grand Est, tout installé qu'il soit selon ses promoteurs, sera en Alsace, un enjeu essentiel des prochaines consultations électorales : le retour à l'Alsace sera – paradoxalement – un thème de campagne pour le Front National aux législatives, même si ce parti qui a toujours été hostile aux régions qui, selon lui, portent atteinte à l'unité de la... nation française ! Pour les mouvements régionalistes et autonomistes (« Unser Land » avait obtenu jusqu'à 15 % de voix lors des dernières élections départementales), les prochaines échéances permettront de réclamer la mise en cause de la fusion dans le Grand Est, l'abandon par un État plus jacobin que jamais d'une politique qui viserait à dépouiller l'Alsace de ses spécificités. C'est ce que défendront les candidats qu'ils soutiendront ou présenteront aux élections présidentielles et législatives.

Les Alsaciens diront-ils « oui ou non » au Grand Est ?

Les deux consultations électorales prendront, dès lors, des allures de consultation populaire pour ou contre la réforme du Grand Est, pour ou contre la restauration d'une structure (et laquelle ?) propre à l'Alsace, une structure qui se situerait au sein ou en marge du Grand Est. Le résultat sera-t-il probant : la force des partisans du Grand Est sera le fait qu'ils tiennent les rênes de la nouvelle collectivité qu'ils gèrent.

La faiblesse de leurs « adversaires » est que, dans la continuité d'une tradition alsacienne bien établie, ils sont divisés. Les tenants alsaciens du Grand Est ne croient pas à une remise en cause.

Laurent Furst, lui, pense que tout est possible à condition que les Alsaciens se mobilisent : « Nos chances de réussite ne sont pas immenses, le chemin est difficile, mais c'est peut-être la dernière chance de l'Alsace qui se joue ! », a-t-il écrit. **AH**

Source : 25. Januar 2017 von Eurojournalist(e) in Region

RELANCER LE DÉBAT

POUVONS-NOUS NOUS INSPIRER DU PAYS BASQUE ?

par Jean-Marie Woehrling

Dans la presse et sur nos réseaux, on parle beaucoup de la création en ce début d'année d'une institution commune pour le Pays Basque.

Il s'agit en fait d'une communauté d'agglomération regroupant 158 communes du Pays Basque et les 10 EPCI préexistants. Le journal « le Monde » présente cette création comme une illustration de l'ouverture et des institutions françaises pour le fait culturel basque. En

réalité, il s'agit plutôt de l'illustration de l'incapacité de nos institutions à donner un cadre statutaire adapté à cette réalité sous la forme d'une collectivité territoriale à statut particulier. Comme « Ersatz », on a « détourné » le statut de l'intercommunalité pour créer une entité basque. Tant mieux pour les Basques qui disposent ainsi de ce cadre commun. Mais on comprend aussi les réticences de ceux qui relèvent qu'une communauté d'agglomération n'est pas juridiquement le cadre approprié pour créer une entité basque : cette communauté ne se voit attribuer

aucun transfert de compétence nouveau de la part de l'État dans le domaine de la politique linguistique et culturelle. Par ailleurs, elle oblige à unifier des actions pour lesquelles une certaine diversité aurait été préférable. C'est donc un pis-aller et pas une panacée.

Néanmoins, cette expérience peut nous inspirer : si nos responsables veulent reconstituer une entité Alsace sans attendre la dissolution du Grand Est ou la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, ils peuvent eux aussi recourir aux outils de la coopé-

ration entre collectivités territoriales. Par exemple, on pourrait imaginer un syndicat mixte « Alsace », regroupant les départements, communes et établissements publics, chargé de mettre en valeur les intérêts de l'Alsace. Cette structure ne disposerait certes pas de compétences « régionales », mais aurait un effet symbolique et fédérateur. Probablement l'État s'y opposerait, mais cette opposition créerait elle-même une mobilisation.

Elle permettrait de relancer le débat : **Voulons-nous d'une entité Alsace et pour quoi faire ? J-MW**

QUESTIONS

ESSAI DE PROSPECTIVE INSTITUTIONNELLE POUR L'ALSACE (II)

par Robert Hertzog, Agrégé de droit public - Université de Strasbourg - IEP
robert.hertzog@wanadoo.fr

Suite II de l'article dont la partie I a été publiée dans le numéro de Janvier de l'Elsass Journal.

Questions pour un combat, ou le chemin vers un nouveau pouvoir territorial alsacien

Le changement ne tombera pas du ciel. Il faudra l'arracher à Paris, car c'est au gouvernement et au parlement que cela se décidera. Il y aura de vigoureuses résistances, notamment du côté des deux autres ex-régions, non parce que Lorrains et Champenois sont tombés amoureux de l'Alsace, mais parce qu'ils ne veulent pas se retrouver en tête à tête et qu'ils ont vu ce qu'apporte l'Alsace sur les plans financiers et économiques.

Une réforme régionale générale n'est sur l'agenda d'aucun des candidats ayant quelque chance d'être élu à la présidence de la République. Une correction ponctuelle, notamment du GE, n'est toutefois pas exclue là où une demande consensuelle et appuyée crée un rapport de forces suffisant. Il faut donc le préparer, en partant d'une analyse lucide de l'état des lieux.

Une grande région, solidement ancrée ou condamnée à la réforme?

La conviction répétée de l'exécutif du GE est que le découpage régional est irréversible et que l'on s'épuisera inutilement à vouloir le changer. Ne sous-estimons pas l'argument. Il existe cependant de sérieuses raisons de penser qu'il faudra abandonner cette structure extravagante.

■ Une fusion irréversible ?

Sa première force est celle de l'inertie. Il existe une incontestable indifférence des populations qui n'ont ressenti aucun impact négatif direct. N'ayant jamais cru aux promesses d'économies elles regardent les nouvelles dépenses de déplacements, de locaux, d'indemnités avec un dédain résigné. On entend une certaine lassitude face à des changements à répétition, dont on ne voit jamais les bénéfices. Après s'être fait un peu bousculer, les organismes privés ou parapublics ayant des structures régionales se sont réorganisés dans la nouvelle circonscription : fédérations sportives, ordres professionnels, chambres consulaires, syndicats, associations (de protection de l'environnement...). S'ils ne sont pas enthousiastes du nouvel ordre, ils ne le sont pas non plus à l'idée de devoir changer encore. Les membres des assemblées pestent contre les inconforts d'itinéraires peu propices au bon travail collectif, mais semblent néanmoins attachés à leur nouveau statut. Tout cela crée un **effet cliquet** sur lequel comptent les partisans du *statu quo*.

Et puis, les nouvelles institutions fonctionnent sans crise, ni ratages, malgré une organisation abracadabrante étalée sur des centaines de kilomètres. Les fonctionnaires et l'exécutif de la Région, qui ont fait un travail colossal et harassant, sont légitimement fiers d'avoir réussi la transition. Il eut été irresponsable de jouer la politique du pire et il fallait donc bien faire tourner la machine, pour poussive qu'elle soit ! Quelques politiques ont peut-être même été améliorées (TER ?). En définitive, les citoyens, qui sont peu en relations avec les services régionaux du fait de la nature des compétences de ceux-ci n'ont pas ressenti de désagréments directs et beaucoup sont relativement indifférents au sujet, même si la dimension symbolique de la disparition de la région Alsace suscite des regrets.

Ailleurs, certaines fusions semblent prendre—à peu près—soit parce que la nouvelle entité n'est pas trop grosse (Hauts de France), soit parce qu'elle répond à une certaine logique (Bourgogne- Franche Comté, les Normandies, moins nettement). Le Président de l'association *Régions de France* se sent donc conforté par un relatif consensus en faveur du *statu quo*, d'autant que les six régions qui n'ont pas été fusionnées ne demandent rien. L'exécutif national issu des élections de mai-juin prochain aura d'autres priorités, avec des chantiers difficiles, dans l'économie, le social, les finances et il ne souhaitera pas ouvrir celui-ci, qui n'est ni le plus urgent, ni celui où les enjeux sont les plus importants !

■ Un système fragile, contesté et insatisfaisant

L'énoncé des défauts de la Région GE prendrait des pages. La plupart sont communs avec les autres régions fusionnées. Tous ne sont pas mortels mais beaucoup la condamnent à des performances médiocres et à des coûts excessifs. Un audit sans concession ne pourrait que conclure à de sévères révisions. Le territoire n'est pertinent ni en termes géographiques et historiques, ni en termes politiques et culturels alors que l'on sait que ce sont des conditions du bon fonctionnement des institutions publiques, ni surtout en termes économiques vu la nature particulière des compétences des régions. L'organisation des services administratifs de l'État, comme de ceux de la Région, saupoudrée sur ce vaste territoire, est extravagante au regard de tous les canons de la bonne gestion, avec comme seules raisons que chaque ville devait « savoir quelque chose » et qu'il fallait faire déménager le moins de fonctionnaires. Trois recteurs dont un super-recteur : quels bénéfices ? On assiste à un carrousel ininterrompu d'élus, de fonctionnaires, de membres du CESER sur des centaines de kilomètres ; les réunions ou

passages sont fréquents à Paris ; des milliers d'heures sont perdues en transports épuisants. De Strasbourg à Châlons en Champagne, l'autoroute de l'Est est devenue celle des signataires dont la circulation fait l'objet d'une réglementation interne spéciale. Qui peut croire que l'administration est plus performante ? On prétend que les frais de personnels, « à compétences identiques », seraient de 2 % inférieurs à ce qu'ils étaient ; admettons, mais c'est d'économies de toutes autres proportions qu'on a besoin dans le contexte financier actuel et cela se serait fait de toute façon puisque les collectivités territoriales sont contraintes à des économies, suite à la baisse des dotations de l'État, laquelle a expressément cet objectif. Et c'est compensé par l'explosion des indemnités, des frais de déplacement, l'installation de 13 agences régionales, etc., qui sont des dépenses de fonctionnement parasites qui n'apportent aucun service public supplémentaire. Hors quelques artifices de présentation, il ne peut y avoir d'économies. On ose encore des discours sur le thème de la proximité, alors que c'est le gros ratage de la réforme. La taille a rendu toutes les politiques plus compliquées du fait des considérables disparités et des effets quantitatifs : lycées, formation professionnelle, recherche et enseignement supérieur. On a entendu des envolées lyriques sur les quatre frontières et la grande coopération transfrontalière alors que celle-ci exige à chaque endroit des coutures fines et des relations personnelles bien entretenues ; c'est l'inverse qui se passe. La gestion des assemblées et commissions pléthoriques est un casse-tête. Les relations avec les associations se bureaucratissent davantage et des politiques spécifiques, en Alsace par exemple, sont remises en cause. Dans toutes les grandes régions, les responsables municipaux se plaignent de l'appauvrissement des contacts avec la région. Dans le GE le divorce s'aggrave avec les départements. Etc.

S'il y avait de la raison en politique, les dirigeants du GE reconnaîtraient que l'on est engagé dans un processus d'expérimentation et qu'on va faire, à mi 2017, une évaluation transparente des avantages et inconvénients de la grande région, d'où seront tirées les conclusions qui s'imposeront. Ce serait rationnel et honnête et personne ne perdrait la face.

En sus des vices propres au système régional, il faut encore compter les pertes qu'il occasionne par défaut de pouvoir régional propre à l'Alsace. N'insistons pas sur la péréquation financière qui se fait invisiblement au profit des autres territoires. L'État et même la Région tendent à vouloir rééquilibrer le grand territoire en faisant des efforts particuliers pour ses composantes les moins bien équipées. Il n'y a aucun effet d'entraînement au profit de l'euro-métropole qui ne tire aucun bénéfice de son statut de chef-lieu du GE. Soulignons donc l'abandon dont souffrent les politiques dont l'Alsace a le plus grand besoin. Tous nos interlocuteurs suisses ou allemands déplorent que les relations transfrontalières se distendent, alors que les enjeux économiques et en emplois sont immenses. Les dynamiques du GE semblent être du côté de la Sarre, Land le plus pauvre de la RFA, mais très demandeur ! Des efforts exceptionnels devraient être faits sur le bilinguisme, l'apprentissage dans les pays voisins, la coopération sur des investissements et projets économiques. Pas le temps: on s'occupe des Ardennes et de la Meuse ! Les synergies si essentielles entre région-villes-départements, aux pouvoirs complémentaires, fonctionnent au ralenti. Etc.

De bons esprits expliquent que le GE ne va pas tuer l'identité alsacienne. Certes, pas d'un coup. Mais on assiste à un effacement progressif de ce nom au profit du GE, à la météo, sur des promotions touristiques, des productions alimentaires, des informations politiques, dans les médias etc. Cela paraît chaque fois anecdotique, ne crée pas de protestations mais, sournoisement va opérer une redoutable érosion et dépréciation de la marque Alsace. Avec le consentement et même la participation active d'une part importante de nos représentants élus et de notre « élite » ? Indignez-vous !

Sur peu d'années, les reculs et pertes pour l'Alsace vont être colossaux ! Continuons, les yeux grands ouverts vers le fossé devant nous.

Les voies politiques : des députés au service du changement

Le rétablissement d'une Région Alsace passera nécessairement par le parlement. Si l'initiative peut prendre la forme d'une proposition de loi déposée par un ou des députés ou sénateurs, elle n'aura de chances de prospérer qu'avec le soutien du gouvernement et, de préférence, du Président. La simple fusion des départements se décide, par contre, par décret du gouvernement, lequel sera issu de la majorité à l'Assemblée nationale. Les élections du printemps seront donc décisives dans

tous les cas. La sortie se décidera maintenant, en 2017 ; après ce sera encore plus douloureux et moins probable.

Des partis politiques, des associations, des militants, des particuliers peuvent faire des meetings, lancer des pétitions, faire des déclarations, écrire aux médias, alimenter des blogs, préparer des projets détaillés de réorganisation de la future Région Alsace. C'est excellent pour démontrer qu'une demande vient du fond de la société pour qu'on nous rende l'Alsace et que la résignation n'est pas installée. Ce sont des pressions politiques qu'il faut faire, le plus vigoureusement possible mais en sachant les appliquer au bon moment et aux bons endroits. Car la décision se fera à Paris et nulle part ailleurs.

Si l'Alsace n'envoie pas un bataillon de députés fermement engagés sur un projet simple et clair de changement, ce sera perdu pour longtemps. C'est donc sur cet objet que doivent porter TOUS les efforts. Le reste sera pure gesticulation. En politique la fin ne justifie pas tous les moyens, mais les seuls qui valent sont ceux qui sont efficaces. Cela impose de mettre une forte pression sur les candidats qui ont des chances d'être élus, y compris avec la menace de candidatures concurrentes pour provoquer un second tour, voire une triangulaire. Ces mêmes candidats subiront des pressions de sens contraire d'une fraction des dirigeants de leur appareil politique, parfois de ceux-là mêmes qui avaient combattu la réforme en 2014. Ce sera donc un combat entre, d'une part, le peuple et la société et, d'autre part, une caste de politiciens et de bureaucrates qui poursuivent des intérêts incompréhensibles !

L'Alsace a 15 députés, 9 dans le Bas-Rhin, 6 dans le Haut-Rhin, dont 2 PS, 1 UDI et 12 LR ! Ne comptons pas sur les PS dans cette affaire. Pour être entendus il faudrait qu'au moins la moitié des députés élus en Alsace se soit prononcée en faveur du changement, soit huit. L'objectif n'est pas hors d'atteinte. On attend qu'ils viennent devant les électeurs avec une proposition de loi courte et claire qu'ils s'engagent à déposer, avec leurs collègues sénateurs, sur le bureau de leur assemblée dans la semaine qui suivra la mise en place de la nouvelle Assemblée nationale en juin.

Quel modèle pour un pouvoir régional alsacien ?

Rétablir la Région Alsace de 2015 se heurterait à d'aussi fortes oppositions que la revendication d'un statut régional original et ne serait pas une avancée ; on écarte donc cette idée. Exiger une région dotée de compétences et d'un mode d'organisation dessinés selon une vision idéaliste de l'identité alsacienne, comme le proposent plusieurs groupes de militants, peut séduire mais n'a pas la moindre chance d'être examiné par les pouvoirs qui auront à décider ni, a fortiori d'être adopté. Les Corses ont d'autres arguments, y compris l'insularité. Excluant donc ces options, il reste deux solutions réalistes.

Un puissant département d'Alsace dans le GE

Fusionner les deux départements du Rhin en un seul, comme cela avait été proposé par le Président Goetschy dès les années 1980, est juridiquement et politiquement la solution la plus simple. Elle se heurtera aux moindres résistances des partisans du GE, en Alsace et en dehors. Disons d'emblée qu'il faudra l'appeler Alsace et non Rhin. L'une est entièrement en France et non l'autre ; les départements ont eu des noms de fleuves et rivières pour effacer les identités historiques et politiques du passé ; les régions, au contraire et par tout, affichent celles-ci.

Aux termes de l'article L3114-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans la rédaction issue de la loi du 16 janvier 2015 portant réforme des régions, « *Plusieurs départements formant, dans la même région, un territoire d'un seul tenant peuvent, par délibérations concordantes de leurs conseils départementaux, adoptées à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, demander à être regroupés en un seul département.* » L'initiative peut provenir de conseillers puisque « *la demande de regroupement de départements (...) est inscrite à l'ordre du jour du conseil départemental à l'initiative d'au moins 10 % de ses membres.* ». Le regroupement est décidé par décret en Conseil d'État.

Cette formule, qui est la moins conflictuelle, permettrait de rapides et réelles économies d'échelle et des gains de productivité, une unification des politiques départementales, qui pourront néanmoins rester diversifiées selon les territoires, et une solidarité financière des Alsaciens. On pourrait même imaginer de mettre le siège du département à Colmar, avec un préfet distinct du préfet à Strasbourg, concentré sur ses fonctions régionales. Il resterait des fonctionnaires sur les deux sites actuels et dans les antennes locales. Les conseillers départementaux ne devraient pas freiner ; on conservera leur nombre, comme celui des cantons. Des antennes locales, sur des périmètres correspondant à des pays bien typés, s'occuperont des fonctions de proximité (social, collèges...) et des relations avec les communes et intercommunalités.

La valeur ajoutée de cette organisation serait considérablement améliorée si elle obtenait que la Région GE subdélègue certaines de ses fonctions au département, éventuellement sur la base d'une loi qui en fixerait le cadre. Toutes les compétences régionales n'ont pas le même intérêt local. Il n'y aura pas grand dommage à laisser les TER, les schémas d'action économique, etc., à la Région. Et l'on rapatrie sur le département tout ce qui est culture et langue, formation, transfrontalier, action économique, etc. Dans une logique de subsidiarité on pourra dessiner ainsi un département-région plus pertinent que ne l'est la région de droit commun. Peu importe l'étiquette : que cela s'appelle département mais a les bonnes compétences et on aura une « région » fort présentable, même sur le plan européen. Pour accentuer ce carac-

tère on pourrait expérimenter une réforme qui serait judicieuse pour l'ensemble des départements et qui consisterait à regrouper les dépenses sociales dans un budget annexe afin de bien identifier cette mission de solidarité nationale, à laquelle seront affectées des ressources appropriées, et de la séparer des fonctions territoriales dans lesquelles le département décide effectivement des politiques.

La difficulté principale, outre d'obtenir politiquement les délégations souhaitées, sera de définir les modalités de la compensation financière que devra verser la région. Peut-être faudra-t-il une loi pour préciser et solidifier ce dispositif. Le département n'a aucune marge de manœuvre sur ses ressources actuelles pour faire un effort dans de nouveaux domaines. Il pourrait donc se retrouver étouffé par ces fonctions supplémentaires ou mis sous la coupe de la région qui lui dicterait ses orientations.

Une Région Alsace cumulant les compétences départementales et régionales

Ce sera la solution idéale. Les avantages n'ont pas besoin d'être décrits ici ; ils l'avaient été amplement en 2013, sans réussir à convaincre les électeurs vu la présentation confuse qui en avait été faite. On aimerait croire que les palinodies des politiciens et les hésitations des citoyens, qui ont fait échouer le projet de 2013, ne se reverront plus. Mais, en ce début de 2017 on n'est pas porté par un grand optimisme sur ce point. Les dirigeants des trois grandes agglomérations alsaciennes ont exprimé des positions très conservatrices en faveur du GE. L'exécutif régional y sera opposé et trouvera une dialectique pour dire du mal de ce qu'il a voulu réaliser en 2013. Cela pose aussi crûment la question du devenir de la Lorraine et de la Champagne, qui n'ont pas de solution de repli, ne voulant ni d'un tête-à-tête, ni du retour au statut de 2015. Il faudra s'attendre à des manœuvres de blocage intenses de la part de stratégies politiques bien placées et habiles !

Juridiquement la procédure est compliquée. Il faudra une loi. La liste des régions figure à l'article L4111-1 du CGCT. Et selon l'article L4122-1 « *Les limites territoriales des régions sont modifiées par la loi après consultation des conseils régionaux et des conseils départementaux intéressés.* »

La modification des limites territoriales des régions peut être demandée par les conseils régionaux et les conseils départementaux intéressés. »

Changer le périmètre de la région GE exigera donc la consultation de son conseil régional et des 10 conseils départementaux inclus dans la région, soit beaucoup de monde. Des avis négatifs n'auront pas un effet de veto. Le recours au référendum est envisageable, mais déconseillé. Il se déroulerait nécessairement sur tout le périmètre du GE, un référendum en Alsace étant exclu puisqu'il n'y a plus d'Alsace ! Les aléas politiques seraient grands, surtout s'il y avait des exigences de quorum et ce serait probablement une façon d'enterrer

"démocratiquement" le projet. Ce serait aussi un facteur de retards, alors qu'il faut aller vite.

L'affaire se complique encore pour décider la fusion entre région et départements. L'article L4124-1 du CGCT, modifié par la loi du 16 janvier 2015, comporte les règles en vigueur suivantes : « 1. — Une région métropolitaine et les départements qui la composent peuvent, par délibérations concordantes de leurs assemblées délibérantes, adoptées à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, demander à fusionner en une unique col-

lectivité territoriale exerçant leurs compétences respectives. » L'initiative dans les conseils généraux peut venir aussi d'au moins 10 % de leurs membres. « La fusion de la région et des départements qui la composent en une unique collectivité territoriale est décidée par la loi, qui détermine son organisation et les conditions de son administration. » Faut-il créer d'abord une région Alsace, donc élire son conseil et ses organes, afin qu'elle puisse demander la fusion avec les départements ? On partirait pour des années de procédures.

Une loi spéciale doit donc décider en bloc de modifier le périmètre du GE, d'en

sortir les deux départements et de les établir comme collectivité régionale disposant des compétences régionales et départementales, à l'instar de la Martinique et de la Guyane, et bientôt de la Corse. Comme elle sera certainement déferée au Conseil constitutionnel.

Dans ces conditions, il ne faut être pragmatique et ne pas exiger, en plus, des compétences dérogatoires ou des structures trop originales pour la nouvelle région. On ne trouvera pas d'accords, cela embrouillera les citoyens et augmentera les risques d'oppositions au niveau national. Une fois

la région mise en place, elle obtiendra naturellement des aménagements.

Les électeurs alsaciens vont évidemment se déterminer sur l'ensemble des programmes présentés par les candidats à la Présidence de la République ou à un poste de député. Mais les candidats doivent savoir qu'il y aura dans cette région un thème qui aura une surpondération forte : le retour d'une région Alsace. Des engagements fermes pourront faire basculer de gros paquets de voix... RH

FÉDÉRATION ALSACE BILINGUE-VERBAND ZWEISPRACHIGES ELSASS

LA FAB-VZE PREND POSITION

Conférence de presse du 10 février 2017 www.federation-alsace-bilingue.org

L'ALSACE MOINS BIEN TRAITÉE QUE L'OCCITANIE EN MATIÈRE DE LANGUE RÉGIONALE ?

La FAB a pris connaissance de la convention conclue entre l'État, la Région Nouvelle Aquitaine, la Région Occitanie et l'Office Public de la langue Occitane en vue du développement de l'enseignement et de la transmission de l'occitan. Elle constate que cette convention prévoit des mesures que l'État refuse de mettre en œuvre en Alsace pour notre langue régionale.

En particulier, cette convention prévoit une convention entre le ministère de l'éducation nationale et la confédération des Calendretas (réseau d'écoles associatives

comparable à ABCM-Zweispachigkeit) portant sur l'enseignement immersif.

Nous demandons qu'un soutien équivalent soit donné à l'enseignement immersif en Alsace et Moselle à travers une convention entre le ministère de l'éducation nationale et l'association ABCM-Zweispachigkeit.

Nous constatons que dans cette convention, l'éducation nationale mentionne la possibilité d'un enseignement immersif de l'école maternelle au CME de 15 à 22h. Cette modalité est refusée par les services académiques en Alsace.

POSITION DE LA FAB SUR LA NÉCESSITÉ DE METTRE EN PLACE UNE FORMATION SPÉCIFIQUE POUR LES ENSEIGNANTS, ÉDUCATEURS ET PROFESSIONNELS DES MÉDIAS EN LANGUE RÉGIONALE

Il est désormais clairement reconnu par l'ensemble des responsables régionaux que le principal obstacle au développement de services en langue régionale, en particulier de classes bilingues, réside dans l'insuffisance, en quantité et en qualité, d'enseignants, de formateurs, ou d'autres professionnels de la communication spécialement formés pour exercer leur enseignement ou leur compétence en langue régionale.

Malgré ce constat, les autorités académiques ou régionales font le constat de leur incapacité de remédier à cette situation due en particulier à l'immobilisme de l'université, à l'hostilité de l'ESPE et à l'inadaptation des autres mécanismes de formation professionnelle pour créer des

filiales efficaces de formation dans tous les domaines mais plus particulièrement dans celui des enseignants, des éducateurs, puériculteurs, journalistes et professionnels de l'audiovisuel, agents publics, afin que nos crèches, écoles, instituts de formation, nos administrations et nos médias disposent du personnel compétent pour transmettre et mettre en valeur notre langue régionale sous ses deux aspects, dialectes et allemand standards.

Les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieurs et les différents organismes de formation professionnels disposent de moyens inexploités pour modifier la situation de carence actuelle. Nous leur demandons enfin d'agir.



POSITION DE LA FAB SUR LE VOTE D'UNE LOI ANTI-DISCRIMINATION LINGUISTIQUE

La Fédération Alsace Bilingue salue le fait que la discrimination de caractère linguistique a enfin été reconnue par le droit français par la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 modifiant l'article 225-1 du code pénal, afin de se mettre en conformité avec le droit européen.

Elle demande qu'en conséquence tout comportement traduisant une discrimination à l'encontre de l'usage de la langue régionale d'Alsace (allemand standard et dialectes) soit désormais clairement abandonné (refus de diffuser des offres d'emploi demandant une compétence en langue régionale, refus de subventions pour des crèches, publications ou autres initiative en langue régionale, refus d'organiser des formations permanentes en langue régionale, traitement inéquitable de la langue régionale par les médias publics, etc.).

Elle demande qu'à la suite de ce texte, la France reconnaisse, conformément aux demandes du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, les droits des personnes pratiquant des langues régionales traditionnelles de « jouir dans leur langues des formes d'éducation et des moyens de communication ».

Pour que le principe de non discrimination linguistique désormais inscrit dans le code pénal devienne une réalité, nous demandons que notre langue régionale trouve une vraie place dans les médias publics et que tous les parents qui le souhaitent puissent donner à leurs enfants une éducation en langue régionale.

POSITION DE LA FAB SUR L'ADOPTION LE 31 JANVIER EN PREMIÈRE LECTURE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE D'UNE PROPOSITION DE LOI RELATIVE À LA PROMOTION DES LANGUES RÉGIONALES

La Fédération Alsace Bilingue a soutenu la proposition de loi relative à la promotion des langues régionales initiée par la députée Annie Le Houérou, bien qu'elle soit toute symbolique (le texte ne pourra pas être définitivement adopté avant la fin de la législature), très insuffisante et souvent maladroite. Cette proposition exprime opportunément la nécessité d'améliorer au plan législatif le statut très indigent des langues régionales. C'est pourquoi, à travers un message diffusé par Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle, nous avons appelé tous les députés Alsaciens et Mosellans à participer au débat et à améliorer le texte par leurs amendements et propositions. La présence au débat et la participation aux discussions était une bonne opportunité pour faire progresser la recherche

de solutions efficaces pour les langues régionales. Malheureusement aucun amendement positif n'a été accepté de sorte que l'on peut que comprendre les parlementaires qui se sont finalement abstenus ou ont votés contre un texte extrêmement modeste et parfois inconsistant. Nous remercions néanmoins tous les députés, quelque soit leur bord et quelque soit leur vote final, qui ont manifesté leur implication dans ce sujet très important. Notre fédération se tient à leur disposition pour poursuivre la réflexion car il est clair que la discussion et les initiatives doivent se poursuivre encore dans la présente législature comme dans la suivante pour que nos langues disposent enfin d'un vrai statut juridique protecteur et de nature à en assurer la promotion.